

# L'Action Française

REVUE MENSUELLE

\$2.00 par année

DIRECTEUR: ABBÉ LIONEL GROULX



## SOMMAIRE

L'ACTION FRANÇAISE  
ABBÉ ARTHUR ROBERT

LA DIRECTION  
L'ACTION FRANÇAISE  
P. ADÉLARD DUGRÉ, S. J.  
PAUL RIOU  
MGR EUG. LAPOINTE

ANATOLE VANIER  
PIERRE HOMIER

\*\*\*

MOT D'ORDRE:—POUR L'AGRICULTURE...	65
ASPIRATIONS DU CANADA FRANÇAIS :	
FONDEMENT PHILOSOPHIQUE.....	66
BENOIT XV ET PIE XI.....	82
LE CINÉMA ET LES ENFANTS.....	85
QUELQUES VÉRITÉS.....	86
LE COMITÉ DE PROPAGANDE À PARIS....	96
L'ORGANISATION SYNDICALISTE CATHO- LIQUE AU CANADA.....	98
LA PETITE GUERRE.....	117
À TRAVERS LA VIE COURANTE.....	123
COURRIER DE LA LIBRAIRIE.....	125

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

369, RUE ST-DENIS

MONTREAL

# Canadiens-Français

*Soyons fiers de nos institutions*

NOS ÉPARGNES

dans nos banques

NOS PLACEMENTS

dans nos industries

NOS ACHATS

chez nos marchands

NOS ASSURANCES

à la compagnie d'assurance sur la vie

## **"La Sauvegarde"**

Une compagnie prospère offrant des garanties indiscutables, d'une expansion considérable.

Au-delà de dix millions d'assurance en force.

Consultez nos représentants ou adressez-vous directement au bureau principal

Édifice de "LA SAUVEGARDE"

Angle Notre-Dame et Saint-Vincent, Montréal.

**L'Action française** est l'organe de la Ligue d'Action française, centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont : M. l'abbé Philippe PERRIER, président; MM. le Dr Joseph GAUVREAU, registraire du Collège des Médecins, vice-président; Anatole VANIER, avocat, secrétaire général, Louis HURTUBISE, ingénieur-civil, trésorier. M. l'abbé Lionel GROULX, professeur à l'Université de Montréal. MM. Omer HÉROUX, journaliste, et Antonio PERRAULT, avocat, professeur à l'Université de Montréal.



La plus importante  
Librairie et Papeterie  
Française du Canada

**GRANGER FRÈRES** LIMITÉE

Libraires. Papetiers. Importateurs  
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Fondée en 1885  
Catalogues envoyés  
sur demande

EDMOND-J. MASSICOT

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre

# UN ACTIF NATIONAL

Dans le Canada français, à l'heure actuelle, une maison financière solide et digne de toute confiance est un actif national. Nous croyons que notre maison est une institution de ce genre. Par ses directions en matière de placements elle a fait fructifier à 6% en moyenne, depuis quelques années, d'innombrables millions qui sans elle se seraient perdus dans toutes sortes de folles entreprises.



## Versailles Vidricaire Boulais

LIMITÉE

**MONTREAL**

Immeuble Versailles  
Tél: M. 7080

**QUEBEC**

80, rue S.-Pierre  
Tél: 8620

**OTTAWA**

Imm. Banque Nationale  
Tél: Queen 503

## VIENT DE PARAÎTRE

COUPS D'AILES  
Par Jean Bruchési

- 1 vol. de vers, broché, couverture en 2 couleurs et 3 dessins de Lagacé, 5 x 7, 132 pages . . . . . 75
- Edition de luxe, papier Byronic teinté, numéroté de 1 à 175 . . . . . 1.25

Paraîtra la semaine prochaine:

- CONTRE LE FLOT, de Magali Michelet, pièces en 3 actes, 1er prix du concours de l'Action Française . . . . . 50
- Edition de luxe . . . . . 1.00

### *l'Action Française*

369, rue Saint-Denis,

**MONTREAL.**

On peut prendre 12 exemplaires pour le prix de 10.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre

**TOUJOURS EN AVANT**

**THE  
PRIMUS**  
Noir et Vert  
naturel  
En paquets  
seulement.



Conserves  
Alimen-  
taires de  
Fruits  
et  
Légumes  
**PRIMUS**

POUDRE A PATE  
CRÈME DE TARTRE  
GELÉES EN POUDRE

**“PRIMUS”**

La marque “PRIMUS” est une garantie de qualité et de pureté.

**L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée**

Maison fondée  
en 1842

2 à 12 rue DeBresoles, Montréal.

**LA “STRATHCONA”**

Compagnie d'Assurance-Incendie  
(Édifice Versailles)

**90, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL**

*Cette compagnie, essentiellement canadienne-française, a été organisée en 1908,  
avec une charte provinciale, et opère dans la province  
de Québec seulement*

Capital autorisé.....	\$500,000
Capital souscrit.....	300,000
Capital payé.....	120,000

**DÉPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT**

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la  
“Canadian Fire Underwriters' Association”  
quant à ses taux.

**A.-A. Mondou, N. P.**  
Président et Gérant général.

**J. Marchand,**  
Sec.-Trés.

**Tél. Bell Main 2181-2182**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre

# Librairie Notre-Dame

Livres anciens et nouveaux.

Demandez notre liste de livres  
d'occasion.

## LIBRAIRIE NOTRE-DAME

28-ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL

# BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Siège Social: 7 et 9 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé . . . . .	\$ 5,000,000.00
Capital payé et surplus . . . . .	\$ 4,400,000.00
Actif total, au 30 juin 1921, au delà de . . . . .	\$45,000,000.00

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président:** L'hon. Sir **HORMISDAS LAPORTE**, C. P., ex-maire de Montréal de la maison Laporte, Martin (Ltée), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

**Vice-président:** **M. W.-F. CARSLY**,

**Vice-président et Directeur général:** **M. TANCREDE BIENVENU**, administrateur "Lake of the Woods Milling Co."

**M. G.-M. BOSWORTH**, président de la "Canadian Pacific Ocean Services Limited".

**M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN**, président de la Librairie Beauchemin (Ltée).

**M. M. CHEVALIER**, dir. général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

L'hon. **NEMESE GARNEAU**, C. L., Québec, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

### BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

**Président:** Hon. Sir **ALEXANDRE LACOSTE**, ex-juge en chef de la cour du Banc du Roi.

**Vice-président:** L'hon. **N. PÉRODEAU**, ministre sans portefeuille du Gouvernement Provincial, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

**M. S.-J.-B. ROLLAND**, président de la Cie de Papier Rolland.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonneur — pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

## POUR L'AGRICULTURE

---

*Les événements des dernières années démontrent une fois de plus que la culture du sol est la première industrie d'un pays, la base sur laquelle on doit édifier la richesse d'une nation. Outre cette raison de portée générale, la province de Québec en a de particulières pour se déterminer à développer davantage l'agriculture.*

*A l'accroissement de la classe agricole, à sa prospérité sont liées la survivance de notre race et sa grandeur. D'après le recensement de 1921, la population urbaine augmente aux dépens de celle des campagnes; le rendement de nos terres serait doublé, semble-t-il, par l'emploi de nouvelles méthodes de culture. Trouvons dans ces faits les motifs de mettre l'agriculture au premier rang de nos préoccupations d'ordre économique.*

*Que la colonisation agrandisse l'aire de nos champs cultivés ; que leur production s'accroisse grâce à l'enseignement agricole et à de nouveaux procédés. L'opinion publique soutiendra ce mouvement ; nos gouvernants lui apporteront un concours efficace. Le gouvernement de notre province a fait beaucoup en ce sens depuis quelques années. Nous espérons qu'il redoublera d'efforts afin de placer le Québec, au chapitre de l'agriculture, à la tête des provinces canadiennes.*

L'ACTION FRANÇAISE.

## ASPIRATIONS DU CANADA FRANCAIS

### FONDEMENT PHILOSOPHIQUE

---

Les peuples, comme les individus, naissent, grandissent et se développent de plus en plus. La loi qu'ils suivent invariablement peut aussi s'appeler, suivant l'expression d'Auguste Comte, la *loi des trois états*: état de *commencement*, état de *progrès* et état de *complément*. Et dans cette série d'évolutions qu'ils subissent, et à travers ces différents stades par où ils passent, il est facile de constater qu'ils sont quasi irrésistiblement entraînés vers une fin, fin, d'ailleurs, légitime et conforme à leur nature, l'autonomie complète. On ne saurait le nier, l'histoire des nations se ramène à la *lutte pour la vie*, et conséquemment, pour l'*indépendance*, si elles ne l'ont déjà. Ce fait qui saute aux yeux a pour cause véritable la nature humaine elle-même. Or celle-ci n'est autre chose qu'une impulsion toute intérieure donnée par Dieu aux créatures raisonnables, et qui les dirige vers le terme de leur destinée. Lutter pour le maintien de son existence, lutter pour rompre graduellement les liens qui l'empêchent parfois de prendre son essor, tel que le réclament sa mission et son rôle bien compris, et cela, il va sans dire, toujours dans les limites de la justice, est donc pour un peuple un droit que lui confère la nature, c'est-à-dire, le Créateur lui-même.

Tel est l'enseignement de la philosophie chrétienne, enseignement que nous voudrions rappeler succinctement dans les pages qui vont suivre.

Et afin d'éviter la moindre méprise, disons tout de suite que nous traitons la question à la lumière des principes seulement. Notre travail appartient plutôt au domaine de l'*abstrait*; il est une dissertation philosophique, pour parler la langue de l'Ecole, divisée en deux parties. En effet, nous nous proposons de prouver deux choses: 1. *Un peuple a le droit de travailler au développement et au perfectionnement de sa nationalité*; 2. *Un peuple a le droit même de tendre à l'autonomie complète, et, si possible, à la souveraineté d'un Etat.* Ce double droit, c'est la nature qui l'en a gratifié. Et si par manière de conclusion, nous tentons d'appliquer cette doctrine à un cas concret, au Canada français, par exemple, ce sera avec toutes les précautions qu'exige un tel problème, précautions, nous aimons à le croire, qui laisseront intacte, dans l'esprit des lecteurs de l'*Action française*, la distinction fondamentale entre la thèse et l'hypothèse.

\* \* \*

✦ La nationalité, pour un peuple, c'est son origine, c'est sa langue, c'est son territoire, c'est sa forme de gouvernement. Ces quatre éléments lui donnent son caractère propre, en font un être à part. Sans doute, ils n'ont pas tous la même importance: ainsi l'unité de *sang* et l'unité de *langue* sont plus essentielles que l'unité de *territoire* et de *gouvernement*, ces deux derniers peuvent changer, sans que pour cela disparaisse la nationalité,<sup>1</sup> cependant, tous les quatre constituent un bien de famille, un patrimoine sacré que chaque peuple a le devoir non seulement de conserver mais aussi d'accroître, avec l'obligation, bien entendu, de ne jamais léser les droits légitimes de qui que ce soit.

1. Taparelli — Droit Naturel, Ed. Casterman, Vol. IV, p. 355.

Ce devoir est la conséquence nécessaire du droit à l'existence. Son accomplissement comporte différents moyens justes et honnêtes parmi lesquels l'autorité compétente pourra toujours choisir ceux qu'elle jugera les plus aptes à procurer le bien commun. Car, rappelons-le en passant, il s'agit d'un devoir naturel, c'est-à-dire, *indéterminé, imprécis*; la manière de s'en bien acquitter ressortit donc au gouvernement établi. Aussi bien, celui-ci reste-t-il dans les limites de ses attributions en prenant toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. Lois des différentes natures, sacrifices parfois très coûteux, et même la guerre, dans le cas d'une agression injuste, voilà autant de choses qu'il peut commander et exiger si le développement et le perfectionnement de la nationalité le réclament.

Mais en quoi consiste véritablement le développement, le perfectionnement de la nationalité ? Ce serait certes en fausser la juste notion que de le ramener au seul progrès matériel. Il y a une loi que les gouvernants ne doivent jamais perdre de vue, c'est la loi morale. Partout et toujours ils sont tenus de la respecter. Il faut donc qu'elle soit la règle de leurs actes dans la conduite des affaires publiques. C'est pourquoi ils ont avant tout le devoir strict de promouvoir le règne de la vérité et de la vertu. A cette condition seulement ils feront marcher dans la voie du développement et du perfectionnement dignes de ce nom le peuple dont les destinées leur sont confiées.

Et comme la famille est, pour employer la formule consacrée, la cellule-mère de la nation, sur elle doit se porter tout particulièrement la sollicitude des représentants de l'autorité. Sanctuaire vénérable, ils n'y pénétreront qu'avec respect pour en sauvegarder les droits. La sainteté du lien conjugal, source constante de descendance légitime, de par leurs fonctions, ils la doivent maintenir et défendre contre

les tenants de plus en plus nombreux de la théorie fausse et dangereuse du mariage contrat libre sans aucun caractère sacramentel. L'éducation des enfants, l'Etat ne peut en faire sa chose propre à l'exclusion des parents. Cette noble fonction, la nature l'a confiée aux pères et mères. Ceux-ci font-ils parfois appel à l'autorité constituée, ce n'est pas pour la mettre à leur place et lui céder leur droit, ils ne le peuvent pas, parce que c'est un droit inaliénable, mais c'est pour lui demander l'aide nécessaire dont ils ont besoin pour remplir plus facilement leur tâche.

Ils se trompent donc grandement ceux qui vantent à l'envi les pays où la loi du divorce est en honneur, les pays où les parents frustrés dans leurs droits les plus chers se voient dans l'odieuse nécessité d'envoyer leurs enfants aux écoles que leur impose l'Etat, écoles d'où, la plupart du temps, Dieu est chassé, écoles dont les maîtres, sous le fallacieux prétexte de la neutralité scolaire, s'abstiennent de prononcer le nom de Jésus-Christ.

Il suffit de jeter un regard sur notre société contemporaine pour voir tous les maux qu'engendre ce progrès à rebours. Et malgré tout le confort moderne, malgré toutes les inventions étonnantes qui se multiplient ici et là, malgré cette civilisation toute matérielle dont on ne saurait contester les réels avantages à certains points de vue, il n'est pas exagéré d'affirmer que les nations, dans leur ensemble, sont loin d'avoir atteint le vrai perfectionnement de leur nationalité. Et pourtant, c'est une tendance de leur nature que d'arriver au progrès véritable, au progrès moral. N'allons pas pour cela reprocher au Maître Créateur leur peu d'avancement dans la voie du bien. L'auteur de la nature a laissé les peuples comme les individus *entre les mains de leur propre conseil*. Viennent-ils à mal se servir de la liberté à eux octroyée, ils en sont seuls responsables.

Outre l'unité d'origine ou de sang, la nationalité exige en plus, comme élément essentiel, l'*unité de langue*. La langue est le premier signe d'un peuple. Sans elle il n'existe pas véritablement comme tel. Elle est sa plus solide forteresse, elle est son plus solide rempart. C'est son âme, ce sont ses traditions, c'est son histoire, en un mot, c'est tout lui-même. La sauvegarder, cette langue, par tous les moyens légitimes, l'améliorer, la perfectionner, bref, travailler de toutes ses forces à en assurer la survivance, est donc pour une nation un droit conféré par la nature. Et fort mal venus et doublement criminels sont ceux qui osent attenter à ce droit, spécialement lorsqu'il est garanti par la constitution. Elles sont certainement dignes d'admiration et de protection les minorités qui, appuyées sur la justice des pays où elles vivent, veulent coûte que coûte conserver et parler l'idiome cher que leur ont transmis les aïeux. Elles savent bien que le jour où elles perdront leur langue, il en sera fait de leur nationalité, et aussi, très probablement, de leur foi, surtout si elles sont soumises à une domination dont les croyances religieuses sont diamétralement opposées aux leurs.

Pour ce qui est du *territoire* et de la *forme de gouvernement*, ce sont plutôt deux propriétés de la nationalité, propriétés sans doute essentielles en ce sens qu'une nationalité se saurait exister sans elles, mais accidentelles, principalement, parce qu'un peuple les peut changer et rester tout à fait ce qu'il était. En effet, au cours des âges, nous avons le spectacle de plusieurs peuples qui, sous des cieux et des gouvernements différents, ont conservé indemne leur caractère ethnique. Le peuple de Dieu, le peuple d'Israël, nous en fournit une preuve plus que convaincante.

Cependant tout accidentels que sont dans leurs modifications et le territoire et la forme de gouvernement,

lorsque nous les considérons comme parties intégrantes de la nationalité, il n'est que juste de dire qu'ils rentrent dans les limites du droit naturel d'une nation. Celle-ci, — qui pourrait le lui contester ? — peut donc recourir à toutes les mesures jugées nécessaires à la conservation de son territoire. Elle peut même saisir l'occasion de l'agrandir, en s'abstenant toutefois de léser des droits bien établis.

La *forme de gouvernement* est le quatrième élément constitutif de la nationalité. Le droit du peuple à son sujet ne réside pas précisément dans le pouvoir de gouverner, mais bien, si les circonstances le permettent, comme le dit Léon XIII, dans la faculté de *désigner* celui ou ceux à qui Dieu conférera immédiatement l'autorité. Quant à celle-ci, de quelle manière devra-t-elle être exercée ? L'exercice de l'autorité se fait d'autant mieux qu'il répond davantage aux besoins, aux moeurs, aux aspirations de ceux qui sont appelés à obéir.

Voilà, en résumé, la vraie doctrine du droit des peuples à leur libre expansion. Les cadres nécessairement restreints et le plan de ce travail ne nous permettent pas de nous étendre comme nous le souhaiterions sur cette importante question. Il fallait tout de même la traiter, ne fût-ce que brièvement, puisqu'elle est comme le préambule obligé de la seconde partie de notre thèse et nous y conduit logiquement. En effet, le droit qu'a un peuple de tendre à son *autonomie complète*, voire, si possible, à la *souveraineté d'un Etat*, suppose nécessairement celui de travailler à son propre perfectionnement. Qui peut plus peut moins.

\* \* \*

Inutile de nous le dissimuler, nous abordons ici un problème épineux. Sa véritable solution, celle qui ne tient

pas compte des exigences outrées que bien des peuples, à notre époque, mettent en avant lorsqu'il s'agit de régler certains conflits en litige, cette solution, dirons-nous, ira peut-être à l'encontre d'idées chères à quelques uns. Quoi qu'il en soit, la vérité a toujours ses droits ; et, au risque d'étonner, même de mécontenter, il faut qu'elle s'affirme.

Il est donc question d'un peuple gouverné par une autorité étrangère, et l'on suppose que celle-ci accomplit bien son devoir.

Et tout d'abord, — il est extrêmement important de le savoir, — cette dépendance, cette tutelle où se trouve ce peuple actuellement, répugne-t-elle à sa nature ? En d'autres termes, l'opportunité et l'utilité mises de côté, est-il contraire à l'essence d'une nation d'être dépendante d'une autre ? Nous répondrons immédiatement qu'un peuple peut rester spécifiquement le même, garder parfaitement son caractère ethnique, tout en vivant sous la domination d'un autre. Il n'a pas le droit immédiat, prochain, de se soustraire au gouvernement d'un Etat, pour la *seule raison* que celui-ci est étranger. Nous disons immédiat, prochain, car le droit inné, foncier, éloigné, il le possède, nous ne saurions le contester. C'est d'ailleurs le sens de notre thèse.

On comprendra facilement le bien-fondé de cette doctrine. Si, en effet, parce que gouverné par une autorité étrangère, et à cause de cela uniquement, un peuple pouvait secouer le joug à volonté, ce serait, à brève échéance, le triomphe de la *libre détermination des peuples*. Opinion, en soi, fort dangereuse et, pour ce motif, qu'on ne peut accepter qu'avec les restrictions et les distinctions appropriées. Autrement, pour un quelconque semblant de raison, une province, même une partie de province pourrait proclamer son indépendance en vertu de ce principe faux qu'elle a le droit absolu, illimité, de se gouverner elle-même.

De plus, nous l'avons insinué plus haut, un peuple ne perd pas sa nationalité du fait d'être sous la gouverne d'un autre. Pour lui, rester ce qu'il est, conserver son caractère distinctif, c'est garder intactes son unité d'origine et son unité de langue sur un territoire et avec une forme de gouvernement appropriée. Ces quatre éléments constitutifs d'une nation peuvent rester et, en réalité, restent les mêmes, sous une domination étrangère. Les grands empires de l'antiquité et du moyen âge confirment cet avancé. Au témoignage de l'histoire, des peuples, souvent très différents les uns des autres, vivaient sous un seul souverain. Parfois même ils le choisissaient spontanément pour chef, dans l'espoir de trouver sous son gouvernement protection et secours. Ils étaient donc loin de penser que cette soumission pouvait anéantir leur existence propre. Aussi bien, concluons-nous avec un philosophe dont l'autorité est reconnue en cette matière, que "de sa nature, l'existence d'une nation n'est pas incompatible avec un gouvernement étranger."

Et le même auteur d'ajouter immédiatement cette remarque fort opportune que nous transcrivons. "Cependant, dit-il, si un peuple peut rester nation quoiqu'il devienne dépendant d'un autre Etat, on ne peut nier que les plus hautes raisons d'unité politique le détourneront toujours de se faire la terre lige d'un empire étranger, surtout, d'un empire dont les conditions et la langue, la position géographique, le caractère et les habitudes rendraient presque impossible la *fusion* en une seule nation. S'engager dans de telles relations, ce serait renoncer à l'espoir d'atteindre par un accroissement homogène cette étendue d'association où aspirent naturellement tous les peuples... Si une nation

---

2. Taparelli, ouv. cit., p. 366.

avait besoin pour trouver un protecteur, de se soumettre à un empire plus puissant, elle le devrait choisir tel qu'elle pût se promettre une *fusion* utile et une solide nationalité."

Et quand bien même un gouvernement étranger à la tête d'un peuple aurait supplanté l'autorité légitime, il ne perd pas pour cela le droit à l'allégeance des sujets, surtout s'il est *suffisamment établi*. Sans doute chacun peut garder la liberté théorique de ses opinions et de ses préférences, mais pratiquement, il devra se soumettre au gouvernement de fait. L'ordre social l'exige. C'est cette soumission pratique, pour un *plus grand bien*, que Léon XIII a demandée aux catholiques français. "Lorsque, leur dit-il, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'oeuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit pour cette raison l'accepter tel qu'il est." <sup>3</sup>

De ce passage de la lettre du grand pape, on ne peut certes pas conclure qu'un peuple n'a jamais le droit de se protéger et de se défendre contre un gouvernement qui abuserait de son pouvoir jusqu'à la tyrannie. Tous les philosophes chrétiens sont unanimes sur ce point. Un peuple a le droit *inné* de se défendre et de se protéger contre les *réels* excès de l'autorité. Mais ce qu'il importe pour lui est de savoir *quand* et *comment* s'en servir.

En premier lieu, qu'il sache bien que l'abus du commandement n'enlève pas, en soi, le droit de commander. C'est pourquoi il n'est pas permis de crier à la rébellion du moment qu'un gouvernement impose des lois injustes ou ordonne des mesures oppressives.

La tyrannie devient-elle extrême, intolérable, alors il y a deux remèdes légaux indiqués par saint Thomas d'Aquin. C'est, ou bien le recours à une autorité supérieure, ou encore

3. Lettre aux Cardinaux, 3 mai 1892. L.-A. Paquet. L'Ecueil Démocratique, pp. 12, 13.

à ceux qui ont élu le souverain. "Si d'abord, écrit le grand Docteur, il appartient à une autorité supérieure de juger semblable litige, c'est d'elle que l'on doit attendre la répression des excès dont on souffre."<sup>4</sup> Cette autorité supérieure, "on la trouve dans le Pape, dans l'Eglise véritable qui est la tutrice des peuples, de qui relèvent en dernier ressort toutes les questions de droit naturel, et vers laquelle les nations chrétiennes en détresse devraient se tourner."<sup>5</sup>

Il arrive aussi que, de par la constitution d'un pays, le choix du souverain soit fait par les sujets eux-mêmes ou par leurs représentants. Dans ce cas, il leur appartient, en vertu du droit inné de défense, de réprimer ou même de casser le pouvoir abusif. "Et il ne faut pas croire, ajoute saint Thomas, que cette société-là agisse d'une manière injuste en chassant un tyran qu'elle s'est donné, même à titre héréditaire, parce qu'en se conduisant en mauvais prince dans le gouvernement de l'Etat, il a mérité que ses sujets brisassent le pacte d'obéissance."<sup>6</sup>

Les lois injustes imposées par l'autorité peuvent être de deux sortes. "Il y a deux sortes de lois injustes, continue saint Thomas. Les unes le sont par opposition au bien divin et aux lois de la conscience; et celles-là il n'est jamais permis de les observer. Les autres sont injustes par opposition à un bien d'ordre humain; et ces lois, sans être obligatoires en soi, le peuvent cependant devenir par la nécessité d'éviter le scandale ou des désordres pires que le mal qu'on veut supprimer."<sup>7</sup> Le pape Léon XIII, dans son Ecyclique *Diuturnum* se fait l'écho du Docteur Angélique. "Il n'existe, dit-il, qu'une seule raison valable de refuser

4. De regim. princ. L. I. ch. 6.

5. I. L. A. Paquet, *ibid.*

6. *Ibid.*

7. Som. Théol. I-II, Q.XCVI, art. 4.

l'obéissance : c'est le cas d'un précepte manifestement contraire au droit naturel ou divin; car là où il s'agirait d'enfreindre soit la loi naturelle, soit la volonté de Dieu, le commandement et l'exécution seraient également criminels."

A part ces deux moyens légaux de protection contre les abus du pouvoir, moyens supérieurs et souverains, il y a encore la résistance passive. Cette résistance, elle n'est pas laissée à l'initiative de chacun. Il faut qu'elle soit autorisée par qui de droit. Elle consiste surtout dans l'emploi de certains procédés légitimes, comme, par exemple, l'organisation des forces, l'association des intéressés, des requêtes, etc., procédés qui, habilement conduits, pourront non seulement faire diminuer les maux que l'on déplore, mais même, parfois, les faire disparaître complètement. "Dans ce cas, il n'y a pas de résistance à l'autorité, mais à la violence; non pas au droit mais à l'abus du droit; non pas au prince, mais à l'injuste agresseur, dans l'acte même de son agression." <sup>8</sup>

Si les abus du pouvoir deviennent de plus en plus criants au point de rendre la situation intolérable et d'une exceptionnelle gravité, dans ces circonstances, la résistance armée est permise. C'est l'opinion de plusieurs philosophes catholiques de marque, entre autres, du cardinal Zigliara et du Père Meyer, jésuite. Voici le raisonnement de ce dernier. "De même, dit-il, que tout individu a un droit inné de pourvoir à sa conservation, et par conséquent de se défendre à main armée contre la violence d'une injuste agression, sans toutefois excéder la mesure d'une légitime défense, de même un peuple dont les liens sociaux font une personne morale, doit être pourvu par la nature du même

---

8. Zigliara. Sum. phil., vol. III (ed.14)p. 261.

droit essentiel. Le droit naturel de défense s'étend en effet sans exception à toute créature raisonnable, individuelle ou collective. Donc, toutes les fois qu'un abus tyrannique du pouvoir, non pas transitoire, mais constant et systématique, aura réduit le peuple à une extrémité telle qu'il y va évidemment de son salut, soit au point de vue matériel, soit au point de vue religieux, alors, de par le droit naturel, il est permis d'opposer à une agression de ce genre, selon les besoins des circonstances, une résistance active. L'Écriture nous présente, dans l'histoire des Machabées, un exemple remarquable de ce mode de défense. Et ce droit appartient non seulement à l'ensemble de la nation, mais aux parties ou aux provinces organiquement constituées. Même un groupe de citoyens, sans constituer une personne morale complète ni un tout social organique, en vertu du droit inné dont jouissent les individus, peut dans ce cas d'extrême nécessité, opposer à une oppression commune une résistance collective." <sup>9</sup>

Mgr L.-A. Paquet, à qui nous empruntons cette citation, dit fort à propos quand on peut mettre en pratique cette doctrine, et ce qu'elle comporte comme ce qu'elle ne comporte pas. "Cette doctrine, il faut y prendre garde, ne peut s'appliquer que très rarement, et avec beaucoup de prudence, et dans la supposition qu'il n'en sortira pas des maux plus graves que la tyrannie elle-même. Elle n'implique pas d'ailleurs, et ceci est très important, une souveraineté inhérente au peuple, mais simplement le droit qu'a le peuple de se défendre, dans la seule mesure où il est attaqué et par des chefs que désigne la nature et qui disciplinent son action, contre le despotisme gouvernemental.

9. Inst. jur. natur. P.II, n. 532 (1900).

“Elle n’implique pas davantage le droit *absolu* et *illimité*, attribué trop souvent aux peuples et aux portions de peuples, de disposer librement d’eux-mêmes, et de choisir et de poursuivre, sans aucun égard pour les droits antérieurs, leurs destinées.”<sup>10</sup>

Tels sont les principes dont devraient toujours s’inspirer les chefs d’Etats dans le gouvernement des nations. Ils y trouveraient un correctif salutaire et une juste limitation à cette soif d’indépendance que la dernière guerre, pourrait-on dire, a rendue plus insatiable.

Loin de nous la pensée de nier les légitimes aspirations des peuples. L’Auteur de la nature a déposé en eux des tendances très prononcées à devenir un jour ou l’autre complètement maîtres d’eux-mêmes, si bien que nous pouvons affirmer sans crainte que l’état de sujétion, l’état colonial, n’est qu’un état transitoire. Mais Dieu veut que ces tendances atteignent leur but, soient satisfaites, *dans l’ordre et selon le droit*. Si la nature pousse les peuples à l’indépendance, à la possession des biens matériels, elle les incline davantage au respect des droits d’autrui, puisque le Créateur a dû vouloir donner la priorité aux inclinations les plus nobles. Et voilà pourquoi le droit *inné* des nations à l’autonomie complète, à l’indépendance, nous ne devons l’admettre, nous ne devons le défendre que dans la mesure où nous lui donnerons pour règle la reconnaissance, le respect de droits antérieurs bien établis. Car prôner le droit naturel à l’indépendance, sans aucune restriction, sans aucune limite, ce serait par le fait même ériger en principe le droit à tous les changements de régime, partant, à la révolution; ce serait ouvrir la porte à la suppression de tous les liens qui établissent l’accord social. On ne saurait

---

10. Ouv. cit., p. 15.

trop le répéter, c'est le respect des droits de chacun qui est la source de la paix et de l'harmonie dans la société. En effet, "les peuples comme les individus trouvent leur vrai, leur suprême intérêt dans l'observation du droit." <sup>11</sup>

A notre époque, spécialement, les mots de nation et de patrie font vibrer bien des âmes et remuer bien des coeurs. Les passions qu'excitent ces vocables sacrés, il est besoin de les modérer et souvent de les réprimer. Aussi bien l'effervescence populaire doit-elle être contenue dans les bornes d'une sage prudence. Qu'on ne l'oublie pas : les droits sont toujours conditionnés par les devoirs. "Les droits ont pour pivot l'élément essentiel de l'homme et de la société, mais ils se meuvent dans l'élément changeant des faits et des conventions, et, par conséquent, ils doivent se produire et se démontrer par les vrais principes de la philosophie chrétienne, et par les origines historiques ou par les changements légitimes de gouvernement; il n'est permis d'attaquer la possession de ceux-ci par les armes ou par des écrits, tant qu'elle n'est pas démontrée certainement illégitime : on ne peut par des raisons incertaines rendre douteuse une possession certaine. Les devoirs obligent celui qui préside aux destinées d'un peuple d'en promouvoir la nationalité et l'indépendance en conservant à chacun ses droits; les devoirs particuliers commandent d'y coopérer par des vertus privées et d'abandonner les actes publics au chef de l'ordre public." <sup>12</sup>

\* \* \*

Il ne nous reste plus qu'à faire l'application de cette doctrine au cas qui nous occupe, c'est-à-dire, au Canada, et particulièrement à la province de Québec.

11. Taparelli, ouv. cit. cit. p. 366.

12. Taparelli, ouv. cit. p. 375.

On peut se demander quelle est actuellement notre situation vis-à-vis de la métropole. Nous la trouvons exactement décrite, ce semble, dans un passage d'une revue américaine.<sup>13</sup> L'auteur de ces lignes voulant dire au juste quel est le statut national de l'Irlande, depuis le traité anglo-irlandais, croit ne pouvoir faire mieux que de le comparer au nôtre.

“Quiconque, écrit-il, a vécu dans ce pays ou est parfaitement au courant des conditions qui y dominent, sait que les Canadiens se considèrent comme un corps national distinct, possédant une vraie liberté, réclamant et exerçant tous les privilèges d'un Etat. On trouve chez eux la conscience d'une dignité, d'un esprit, d'une destinée qui sont bien leurs. Et cela est le résultat de l'heureux développement de leur pays dans tous les domaines, si bien que la nation est prospère et le peuple content.”

Cette situation enviable n'est pas encore ce qu'il y a de mieux. L'indépendance complète lui est préférable. Tout de même, nous l'avons démontré, la dépendance ne répugne pas à la nature d'une nation. Mais on ne peut pour cela refuser à notre pays le droit de chercher, par des moyens légaux et constitutionnels, à obtenir l'autonomie complète, et si la chose est possible, la souveraineté d'un Etat. Les Canadiens français qui doutent de la durée du lien britannique et du maintien de la Confédération peuvent donc, en toute sécurité d'esprit, se préparer à faire un profitable usage d'une complète indépendance. Le droit naturel et la philosophie catholique les justifient d'agir ainsi.

Dans le cas de rupture du lien britannique, rupture qui peut être l'effet d'une guerre, d'une révolution, etc., rupture dont nous ne serions nullement responsables, que de-

---

13. The Catholic World. Janvier 1922, p. 568

vraiment faire les Canadiens français ? Leur serait-il préférable d'essayer de perpétuer la Confédération ou de s'annexer aux Etats-Unis ou de fonder un Etat français ? Cette dernière solution paraîtra la meilleure à un grand nombre. Plusieurs auront des sympathies pour l'une ou l'autre des deux autres, et principalement pour la première. Quoi qu'il en soit, *in dubiis libertas*.

Quelles que puissent être les différentes opinions au sujet d'un *modus vivendi* qui, somme toute, appartient encore au monde des pures possibilités, nous concluons que, dans l'hypothèse d'une séparation d'avec la métropole sans qu'il eût faute de notre part, les Canadiens français, *servatis servandis*, auraient parfaitement le droit de fonder un Etat indépendant, destiné à continuer, en Amérique, ce qu'on a si bien appelé *la mission providentielle de la race française*.

Arthur ROBERT, ptre.

*du séminaire de Québec.*

### PÈLERINAGE

La mode s'en propage même en France. La *Revue des Jeunes* organisa récemment à Saint-Denis un pèlerinage à l'occasion du sixième centenaire de Du Guesclin. Son Excellence Mgr Cerretti, nonce apostolique à Paris, présidait. Le président de la République et les ministres s'étaient fait représenter. Bien plus, Sa Sainteté Benoît XV daigna adresser un élogieux message à la *Revue des Jeunes* et la féliciter de cette pieuse cérémonie.

A cette nouvelle, nos lecteurs penseront sans doute que, de son côté, l'*Action française* n'a pas tort d'organiser ses pèlerinages historiques. A tout événement, en attendant à ce sujet l'opinion du vénérable Benjamin Sulte, on aura plaisir à connaître ce que font à ce sujet nos cousins de France, hommes de mesure.

## BENOÎT XV ET PIE XI.

Le roi est mort ! Vive le roi.

Benoît XV n'est plus. Pie XI est couronné.

L'*Action française* rend au pontife défunt l'hommage de son profond respect et de ses douloureux regrets. Elle dépose aux pieds du nouvel élu l'assurance de sa filiale obéissance et de son plus entier dévouement aux intérêts de l'Église catholique.

Benoît XV n'est plus. Dans tous les pays du monde, et dans tous les journaux on s'est plu à reconnaître sa sagesse profonde. Tardivement, il est vrai, on a reconnu que l'on eût bien fait de suivre ses conseils, alors que planant au-dessus du cliquetis des armes, le représentant du Prince de la paix rappelait les immuables enseignements du Christ, son maître.

La grande presse hypocrite a exprimé ses sympathies pour le Souverain Pontife. Elle serait véritablement grande, si elle eût fait écho à la parole de Benoît XV, si elle eût demandé à ses millions de lecteurs de travailler à faire cesser au plus tôt l'horrible massacre qui a coûté tant d'argent et de sang. Elle a préféré répéter les manifestations du "pape laïque" et laisser dans l'ombre les allocutions consistoriales du Pontife romain.

On commence tout de même à rendre justice aux efforts de pacification universelle de Benoît XV; et voilà la consolation des cœurs catholiques. Disons toutefois que c'est l'Orient qui a donné l'exemple en élevant au Pape à Constantinople une statue comme au "bienfaiteur des peuples". Ce sont les Musulmans, les Arméniens, les Israélites, les Grecs et les protestants qui nous donnent cette salutaire leçon. On rivalise enfin de zèle pour célé-

brer l'organisation des bureaux techniques du pape défunt; on vante ses secours aux blessés, aux prisonniers, aux déportés, aux réfugiés. Jamais on ne redira trop comment il a réussi au milieu des horreurs de la guerre déchaînée sur l'Europe à garder, comme il se l'était proposé, "une parfaite impartialité à l'égard de tous les belligérants, comme il convient à celui qui est le père commun, et qui aime tous ses enfants d'une égale affection", à faire "à tous, le plus de bien possible, et cela sans acception de personnes, sans distinction de nationalité ou de religion", à ne rien omettre de ce qui pouvait contribuer à "hâter la fin de cette calamité, en essayant d'amener les peuples et les chefs à des résolutions plus modérées, aux délibérations sereines de la paix, la paix juste et durable".

Au milieu de ses préoccupations de pacificateur universel, Benoît XV n'a jamais perdu de vue la solution des problèmes de l'ordre social et de l'ordre surnaturel. Avec quelle insistance il a rappelé les enseignements de Léon XIII et de Pie X. De toute son âme, il a prêché aux fidèles la pratique des vertus individuelles et familiales en leur donnant de nouveaux protecteurs au Ciel.

Sa vie de pontife fut une vie de souffrances. Mais ses consolations, il avait appris à les puiser auprès du Cœur Sacré de Jésus dans l'Eucharistie, alors que simple prêtre, chargé de l'adoration nocturne à Rome pendant plusieurs années, il présidait avec tant de piété ces heures de recueillement aux pieds des autels. De bonne heure aussi, tertiaire de saint François, il avait pratiqué l'humilité avec une ferveur de novice que l'on retrouve dans les dispositions de son testament où, à l'avance, il se soumet "à la désagrégation comme le dernier de ses enfants".

Benoît XV est mort. Ce n'est pas l'agonie du catholicisme.

Pie XI est élu. Pie XI est couronné.

Il devient chef de l'Église du Christ. C'est Pierre qui vit dans son successeur. Il doit garder dans le monde une doctrine vigoureuse, une saine morale, un corps d'institutions, un nombre considérable de docteurs et de disciples. Derrière les murs de son séminaire à Milan, dans l'ombre et le silence de deux des plus célèbres bibliothèques catholiques : l'ambrosienne de Milan et la vaticane de Rome, il se préparait, sans le savoir, à son auguste mission. "Spiritus Sanctus erat in eo" : l'Esprit saint le conduisait par la main. Un jour on lui dit : Sors de ta bibliothèque, quitte ton pays, va vers un peuple opprimé qui a souffert les affres de l'agonie. Tu te rendras compte de la force de survivance des hérédités ataviques. Un peuple ne se résigne pas à mourir. Un jour ou l'autre il ressuscite. Tu seras son premier nonce.

En face de l'Orient, tu apprendras à ouvrir bien grands tes bras. Tu aimeras les frères séparés de la Russie dans laquelle tu rêveras d'agrandir le champ du catholicisme.

Puis tout à coup on lui confère la plénitude du sacerdoce. On le rappelle dans son diocèse d'origine pour lui en confier la direction. Encore quelques mois, le cardinal Ratti, archevêque de Milan, est évêque de Rome. Il est Pape.

Bien respectueusement l'Action française souhaite longue vie, honneur et gloire à sa Sainteté le Pape Pie XI.

La DIRECTION

## LE CINÉMA ET LES ENFANTS

Au dernier congrès tenu à Hull en septembre dernier, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada adopta la résolution suivante :

“Considérant que le cinéma est pour la jeunesse une école d’immoralité telle que, d’après les rapports des cours juvéniles, les jeunes délinquants sont presque tous des habitués du cinéma, le congrès demande aux autorités provinciales d’interdire par une loi ou règlement, l’entrée du cinéma aux enfants âgés de moins de seize ans, qu’ils soient ou non accompagnés de leurs parents.”

Nous félicitons de tout cœur les ouvriers de cette initiative. Notons en passant les préoccupations d’ordre spirituel qui animent les membres des Syndicats nationaux et catholiques. Cette forme d’association amène les travailleurs à se soucier non seulement des intérêts économiques, mais aussi des questions d’ordre plus élevé et plus étendu. Nos ouvriers s’aperçoivent du mal que cause le cinéma à notre population, en particulier à la jeunesse. Les autres citoyens qui observent et réfléchissent ne pourront que partager leur avis; ils voudront comme eux arrêter le mal que font à notre société les salles de vues animées.

L’*Action française* approuve sans réserve cette résolution adoptée par nos ouvriers. Elle se joint à eux et demande au gouvernement provincial et aux députés de notre Législature de répondre immédiatement, par un texte de loi, à ce vœu émis si à propos par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Eloigner du cinéma les enfants âgés de moins de 16 ans, c’est restreindre les mauvais effets du cinéma, l’empêcher de démoraliser la génération qui monte.

L’ACTION FRANÇAISE.

## QUELQUES VÉRITÉS

On n'a peut-être pas oublié ces curieuses lettres, publiées dans le *Devoir* du 8 mars 1915, où une Anglo-Canadienne cultivée disait le fond de sa pensée sur les Canadiens français. Elle nous avait observés de près et nous était devenue sympathique; elle nous défendait devant les étrangers et désirait l'union des Canadiens; mais il restait des côtés de notre caractère qu'elle n'avait pu déchiffrer et dont elle cherchait l'explication. Elle apprit ainsi de M. Bourassa qu'il y a entre Canadiens anglais et français autre chose que des malentendus, qu'il y a de véritables différences d'idéal et d'ambitions. Elle fut stupéfaite d'apprendre que nous estimons quelque chose plus que le colonialisme britannique dont elle s'accommode si bien, elle, qu'elle préfère même à l'indépendance américaine, qu'elle maintiendrait au prix de toutes les aises de la vie, dût-elle être réduite au pain et à l'eau pour racheter les bévues de *Downing Street*. "*I glory in colonialism, écrit-elle, and would rather be Newfoundland than the United States. I would rather live on bread and water as a result of some temporary aberration of Downing Street than give up the closer bond I feel with Australians, etc., etc., with Egypt and India.*"

Une telle profession de foi politique nous en dit long sur la mentalité des Anglo-Canadiens, dont cette dame prétend représenter la masse. Cependant il y a dans ces lettres d'autres leçons à recueillir, non moins précieuses et qui nous concernent davantage. De la somme considérable de réflexions que cette femme d'esprit accumule en quelques paragraphes, nous détachons certaines observations dont nous pourrions tirer profit pour notre amendement. Ayons assez de virilité pour ne pas nous impatienter de sa franchise.

D'abord on nous reproche de ne pas faire aimer notre langue par les étrangers qui nous fréquentent. "Je suis, dit l'auteur anonyme, de cette multitude d'Anglais qui restent bouche bée quand il faut parler une langue étrangère. Cependant j'ai constaté que les Français de France ont pour nous plus de sympathie que ceux de Québec et qu'ils nous aident plus volontiers dans nos efforts pour parler la langue la plus parfaite que la civilisation européenne ait encore produite. En France, quand on veut parler français, on a toujours l'espoir de réussir; à Québec, notre cerveau se sent figé par les sourires moqueurs et d'une politesse douteuse qui s'esquissent devant nous. Pour lire, c'est une autre affaire. Aussi rien ne m'empêcha d'apprendre à lire le français. Et comme chaque année ouvre de nouveaux horizons dans cette belle littérature, je m'impatiente quelque peu contre les Canadiens français, non pas parce qu'ils ne sont pas assez *British*, mais parce qu'ils ne sont pas plus Français."

L'auteur nous communique ensuite la genèse de l'intérêt qu'elle porte aux Canadiens français. C'était à Ottawa. Elle avait alors à notre égard, dit-elle, le sentiment ordinaire des Ontariens, l'indifférence. "N'en soyez pas blessés, nous dit-elle, car c'est ce qu'il faut attendre de gens dont la curiosité intellectuelle n'est pas encore pleinement éveillée; mais ce sentiment ne s'inspire absolument pas du mépris. C'est alors que j'entendis un monsieur de Montréal parler d'un sujet quelconque (j'oublie ce que c'était) et faire allusion à la *Conquête*. Tout naturellement un esprit ontarien devait se reporter à la seule conquête dont il ait gardé le souvenir, celle de 1066; mais tandis qu'en bonne Anglo-Saxonne je m'attardais à me demander ce que l'orateur voulait bien dire, il mentionna la date de la prise de Québec par les Anglais! Même après cela je ne comprenais pas très bien, lorsqu'une nouvelle remarque m'aida à met-

tre mes idées en place. Je m'aperçus que ce sot (c'était pourtant un diplômé de Laval) posait en membre d'une race vaincue.

"J'avais déjà rencontré des femmes, victimes d'habitudes routinières, ce qui est une forme d'inertie mentale, qui se drapaient ainsi en martyres; ces pauvres femmes se croyaient vaincues par la fatalité, paralysées dans le développement de leurs aptitudes, quand il leur manquait tout simplement le courage de faire l'effort intellectuel nécessaire pour se créer une belle existence au foyer de leur époux ou de leur père, à l'abri de tous les ennemis du dehors.

"Il me sembla que, comme ces femmes, les Canadiens français goûtaient quelque chose de ce que Kipling appelle le plaisir à l'envers qui provient d'infortunes purement déclamatoires."

Et cette Anglo-Canadienne demande qu'au lieu de gémir et de répéter les clichés funestes dont parlait naguère M. Asselin, nous nous redressions comme des hommes et mettions tout notre temps et notre soin à nous perfectionner. Nous perfectionner sur toute la ligne, travailler, moins parler, voilà notre devoir de l'heure présente. Progrès dans les lettres, progrès dans les sciences, progrès en agriculture. "C'est un crime contre la nation, dit-elle, de s'en tenir à des méthodes de culture qui ont fait leur temps." Faites de Québec la première province du Dominion, ayez-yles meilleures écoles, les cultivateurs les plus développés, des universités qui forment des savants de premier ordre, des ingénieurs, des prêtres de grande distinction, — mais le moins possible d'avocats, de médecins et de parleurs, — et vous aurez conquis le respect universel. "Dans Québec, ajoute-t-elle, il semble que tous, depuis le plus pauvre des habitants jusqu'au premier dans l'Etat où l'Eglise, soient nés politiciens. Je ne sais pas, mais je croirais volontiers que

l'habi  
le cu  
votre  
disti  
"Pre  
tectu  
génie  
nous  
tionn  
drons  
nous  
soien

Cert  
tout  
cont  
prog  
nos  
et d  
l'ob  
aya  
peu  
nôti  
mer  
noti  
digi  
d'a  
imp  
qu'

L'habitant de Québec ferait meilleur figure à la tribune que le cultivateur de l'Ontario. Comme Canadiens, c'est là votre grande faiblesse." Au lieu de cela, développez-vous, distinguez-vous : *Just do a few big things and hear us cheer.* "Prenez les devants en technologie, en agriculture, en architecture, dans tous les domaines où vous entraîne votre génie naturel, et vous nous verrez accourir à Québec pour nous mettre à votre école... Ce n'est qu'en nous perfectionnant à la limite de nos capacités que nous parviendrons à nous inspirer un véritable respect mutuel. Mais nous n'y arriverons jamais par des discours, si brillants soient-ils, ni par des critiques, si justes soient-elles."

\* \* \*

Ces vigoureuses leçons méritent d'être méditées. Certes, en les accueillant, nous n'entendons pas admettre tout ce qu'elles insinuent, moins encore approuver tout le contenu des lettres où elles se trouvent. Ainsi nos rapides progrès, même ceux que nous avons déjà faits en 1915, nos fortes associations nationales, nos oeuvres d'éducation et de bienfaisance, semblent avoir partiellement échappé à l'observation de cette Ontarienne. De plus, bien que nous ayant fréquentés, bien que se disant sympathique, elle a peut-être gardé quelques préjugés de sa province contre la nôtre, outre qu'elle se fait sans doute illusion sur l'empressement avec lequel ses congénères rendraient hommage à notre supériorité.

Mais surtout, cette Anglaise oublie qu'une certaine dignité de race, des souvenirs du passé, des perspectives d'avenir nous empêchent de partager son idéal et nous imposent des attitudes qu'elle n'eut jamais à prendre et qu'elle n'a pas connues dans le monde où elle grandit. Elle

ne semble pas soupçonner, en effet, ce que peut avoir de pénible pour nous et de démoralisant le souvenir que nos pères furent un jour vaincus par les siens et que nous devons vivre sous les yeux et sous l'autorité du vainqueur. C'est là pour une race adulte, comme l'a si bien dit M. l'abbé Groulx, la grande épreuve, l'insigne calamité. "Toujours une dépression morale malsaine, conseillère de démissions, se produit dans la conscience d'un peuple à l'heure où, devant le spectacle de ses dernières forces brisées, il se dit, baissant la tête : Je suis vaincu. Aux ruines matérielles de la guerre s'ajoute pour lui la perte de biens supérieurs. Quand il descend au fond de sa conscience il n'y trouve plus le même sentiment de fierté, la même confiance en ses forces, en son avenir, au génie de sa race, sentiment et confiance qui faisaient les meilleurs ressorts de sa volonté. Regardez dans leur histoire les générations humaines qui ont vécu ou suivi ces mornes catastrophes. Toutes en ont subi dans leur âme un si profond ébranlement qu'elles ont paru inaptés aux grands desseins, écrasées, semble-t-il, sous le poids d'une sombre fatalité." <sup>1</sup>

Nous n'avons pas échappé à cette loi commune. Manque de fierté, défiance de nos forces, admiration superstitieuse du vainqueur, tout cela s'est trouvé chez nous et s'y trouve encore. Mais il semble que la hantise diminue, que nous reprenons une conscience d'hommes libres, que le temps est venu de nous fier à nous-mêmes et de faire notre avenir ce que nous voulons qu'il soit. Les étrangers attendent cela de nous. A la minute où nous sommes, c'est une satisfaction de voir une Anglo-Canadienne nous indiquer d'un geste si résolu la route qu'il nous faut suivre, si nous voulons être quelqu'un qu'on respecte, et flageller de

1. L'abbé Loinel Groulx. *Lendemain de Conquête*, p. 95.

son mépris les défaitistes qui s'amuse à gémir quand on n'a pas de trop de tout son temps et de tout son monde pour agir. La gloire désormais immortelle de notre petit peuple, c'est de ne s'être laissé ni abattre par l'infortune, ni fasciner par l'éclat du vainqueur; c'est d'avoir pu réagir au lieu de s'abandonner, de s'être remis à bâtir au lieu de s'étendre découragé sur des ruines; c'est d'avoir constamment trouvé parmi les siens des guides pour lui montrer les issues vers une lumière plus pure et des voix pour secouer sa léthargie. Rien, en effet, n'excite l'admiration des étrangers qui savent voir comme de nous retrouver, un siècle et demi après la tourmente qui devait nous engloutir, nageant encore, acquérant chaque jour des forces nouvelles, gardant intacts les ambitions et les espoirs des fondateurs de la Nouvelle-France. Maintenant que nous avons franchi, semble-t-il, les impasses les plus redoutables, notre devoir est de triompher des dernières faiblesses et des dernières hésitations pour consacrer tous nos efforts à la poursuite de l'oeuvre commencée il y a trois siècles, l'établissement d'un peuple français et catholique dans le Nouveau-Monde, l'épanouissement de la civilisation française en Amérique.

\* \* \*

L'accord est lent à se faire chez nous sur l'orientation qu'il faut donner à notre perfectionnement. La mentalité décrite plus haut par M. l'abbé Groulx nous fait encore douter de nous-mêmes, de notre langage, de nos goûts et de nos tendances héréditaires, de nos vieilles coutumes, de tout ce que nous avons reçu de nos ancêtres. Même les éducateurs, et plus encore peut-être les éducateurs, n'ont pas toujours trouvé tout de suite le genre de formation qui convient à notre jeunesse. Par défaut de foi dans l'avenir,

on ambitionna parfois de la perfectionner en la faisant on ne dévier des lignes esquissées dans les générations précé- jeune incline dents. Dans son *Histoire des Jésuites du Canada au XIXe siècle*, le R. P. Lecompte rapporte une de ces fausses ma- éducation nes fi manoeuvres exécutée dans un des principaux collèges de Mont- vénéral, en 1868. "Le P. Perron, raconte-t-il, était devenu, à la mille. mort du P. Tellier, supérieur de la mission de New-York- usage Canada. Il crut de bonne foi ce que tous croyaient à New- qui n York, que le français au Canada n'avait aucune chance de nos n survie, que l'inondation anglaise aurait bientôt fait de le geme submerger, et que par conséquent il était de bonne tacti- la mé que, fût-ce au détriment du français, de se mettre résolue- sa ra ment dans le courant, au lieu de vouloir le remonter en ris- notre quant de s'y perdre. Plein de ces appréhensions, il fit im- gieux primer au collège Sainte-Marie une orientation plutôt an- ble s' glaise : on soigna partout l'anglais, on le mit sur le même aient pied que le français en Rhétorique et en Belles-Lettres, on notre nota transforma l'académie française en *debating society*, etc. dom: On conçoit le tollé que souleva dans tous les rangs de la pens habi société montréalaise une pareille innovation. L'écho s'en Notr prolongea jusqu'à New-York. L'essai ne fut pas long. On ter s comprit vite que l'inondation anglaise n'était pas si ques ques redoutable, et que le français était une arche assez sûre pour On n flotter gaiement sur les eaux du déluge." 2 nées gagr

Aujourd'hui on ne se lancerait peut-être pas dans cette choi fessi voie avec l'ardeur et l'abnégation qu'y apportaient certains le travail délicat commencé par la mère sur son enfant,

2. Le P. Edouard Lecompte, S.J., *Les Jésuites du Canada au XIXe siècle*, Montréal, 1920, p.316. publ 10 so

sant on ne craint pas d'opérer une brisure dans l'éducation de la  
 écée-jeune fille; au lieu de prolonger les lignes déjà tracées, on  
 IXe incline hardiment vers un autre but. Est-ce là de bonne  
 ma-éducation, de saine pédagogie ? Il arrive ainsi que des jeu-  
 ont-nes filles rougissent, ou presque, d'usages et de traditions  
 à la vénérables qui se perpétuaient pieusement dans leur fa-  
 rk-mille. Elles rapportent au foyer des manières de faire, des  
 ew-usages du monde, des habitudes qui ne sont pas de chez nous et  
 e de qui marquent une capitulation nouvelle dans l'histoire de  
 e le nos moeurs. Quelle peut être la source de cette erreur de ju-  
 cti-gement, sinon qu'on n'a plus "le même sentiment de fierté,  
 plu-la même confiance en ses forces, en son avenir, au génie de  
 ris-sa race ?" Et ces jeunes filles seront demain les dames de  
 im-notre haute société; l'exemple qu'elles donneront sera conta-  
 an-gieux, il l'est déjà, et, si nous en croyons une dame qui sem-  
 ble s'y connaître, les résultats en sont déplorable. <sup>3</sup>

on Nous aurions grand besoin d'esprits supérieurs qui  
 etc. aient assez l'intuition de nos lacunes et la prescience de  
 la notre avenir pour nous donner une direction dans tous les  
 l'en domaines. Malheureusement, nous devons l'avouer, les  
 On penseurs sont rares chez nous. Nous avons peu d'hommes  
 re- habitués aux grandes synthèses ou aux aperçus lumineux.  
 our Notre système de partis politiques nous a habitués à accep-  
 tte-ter sans discussion des idées toutes faites, à charger quel-  
 ins-ques chefs, parfois un seul, de penser pour tout le monde.  
 que On ne se donne pas assez la peine de réfléchir sur les desti-  
 nées de la nation. Les soucis de leur profession, le besoin de  
 nés, gagner de l'argent, une certaine médiocrité de goût dans le  
 ne choix de leurs récréations, détournent nos hommes de pro-  
 vre- fession libérale des lectures sérieuses et des études suivies qui  
 nt,

---

3. Voir le remarquable article de *Fadese* dans l'*Action française*  
 publiée en brochure. On peut se le procurer pour la modique somme de  
 10 sous aux bureaux de la revue.

leur donneraient cette culture générale préparatoire aux grandes déductions et permettant de situer une difficulté pour l'examiner dans son ampleur. Et comme les questions qui intéressent notre avenir sont d'une grande complexité, il résulte que beaucoup d'hommes en vue, qui ne manquent pourtant pas d'intelligence ni d'instruction, n'ont pas d'idées claires sur nos problèmes, n'en connaissent pas les solutions possibles et désirables, qu'ils les déforment parfois, qu'ils les rapetissent bien souvent. Je me rappelle encore la profonde déception d'une Anglaise qui, durant la guerre, dans une soirée de charité pour les oeuvres de secours aux soldats, avait eu, selon son expression, la bonne fortune de se trouver à côté d'un officier canadien-français. Française d'éducation et de sympathie, elle se réjouissait de pouvoir enfin se renseigner sur nous en observant de près un Français du Canada. Elle pensait trouver en lui un intellectuel de l'envergure des diplômés de Saint-Cyr ou de Navale : elle dut en rabattre. La pauvreté de langage et la pauvreté de pensée de cet universitaire canadien rebutèrent son interlocutrice. Sur nos questions d'histoire ou de politique générale, sur nos problèmes d'avenir ou de gouvernement, sur nos relations avec l'Empire et les divergences de sentiments entre Canadiens, pas de vues nettes, pas de convictions profondes, mais une pensée flottante, un laconisme déconcertant. Cette catholique interrogea le jeune Canadien sur la question alors brûlante des écoles de l'Ontario, dont elle savait quelque chose : "Bah ! répondit l'officier, on fait là beaucoup de bruit sans raison ; il n'y a là qu'une querelle de prêtres !" Par paresse d'esprit ou servilité de bonne entente, ce jeune homme oubliait tous nos griefs, supprimait toutes nos difficultés.

On parle actuellement de propagande à l'étranger : une condition primordiale pour que cette propagande

réussisse, c'est que nous sachions parler de nous-mêmes, que nous sachions ce que nous sommes, ce que nous voulons, où nous allons. C'est sans doute pour mettre de l'ordre dans nos idées à ce sujet que l'*Action française* fait cette année une enquête sur notre avenir. N'importe qui ne peut pas assumer à l'improviste la tâche de parler au nom de ses compatriotes, ni de se donner lui-même ou ses idées comme le prototype des hommes et des intelligences de son pays. Attendre des étrangers qu'ils étudient nos problèmes pour nous défendre à Londres, à Rome ou à Paris, s'adresser à ces tribunaux lointains pour en obtenir un jugement sur nos dissensions intimes, ce sont là des indices de naïveté qui disparaîtront sans doute de chez nous, comme elles auront bientôt disparu du reste de la terre. Les Français eux-mêmes achèvent de parler des nations qui les *aiment*. Un peuple n'aime pas un autre peuple, déclarait Etienne Lamy au retour d'une mission en Espagne durant la guerre, et M. Poincaré rappelait récemment cette vérité à ses compatriotes. Comme les autres, le peuple canadien-français ne doit compter que sur lui-même pour se faire connaître et se faire respecter.

Or, le grand argument pour ou contre nous, c'est nous-mêmes, c'est chacun de nous. Notre façon de parler, notre culture d'esprit, tout comme les pensées que nous exprimons, tout sert ou nuit à notre apologétique nationale. Il faut donc que nous sachions nous présenter sous un jour favorable, et pour cela que nous nous fassions ce que nous voulons qu'on nous croie, des représentants avantageux de la race et du génie français. C'est le conseil de notre Anglo-Canadienne de tout à l'heure : il est d'or, suivons-le.

AdélarD DUGRÉ, S.J.

## LE COMITÉ DE PROPAGANDE A PARIS

Veut-on des nouvelles du comité de propagande canadienne-française à Paris ? Nous avons commencé nos conférences. Le 9 décembre, M. l'abbé Armand Chaussé ouvrait la série à l'Institut catholique. A l'occasion d'une réception que donnaient les étudiants catholiques de Paris aux étudiants étrangers, notre propagandiste fut invité à prendre la parole. Il y parla du "Canada apostolique." Après un bref résumé de notre histoire religieuse, le conférencier fit un tableau des missions de notre pays, de l'expansion de son catholicisme. Il exalta en passant comme il convenait, les méthodes de l'apostolat français si pieusement conservées au Canada. Notre ami recueillit à ce moment de son discours un magnifique succès. Mgr Baudrillart se leva et alla embrasser le conférencier, pendant que l'auditoire l'acclamait. Le 29 décembre, M. l'abbé Chaussé parlait encore du Canada à Notre-Dame-du-Travail. Cette fois, devant un auditoire largement populaire, la conférence s'accompagna de projections. Les braves Parisiens suivirent avec intérêt, souvent avec de l'étonnement et des exclamations, la révélation qui leur était faite des "arpents de neige" fameux. M. le chanoine Beaupin, le sympathique secrétaire des *Amitiés catholiques françaises à l'étranger*, ici comme à l'Institut, avait tenu à présenter lui-même le conférencier, et eut chaque fois pour notre pays, des mots d'aimable fraternité.

Nos conférences vont continuer pendant tout l'hiver. Nous poursuivons également notre propagande dans les journaux et les revues. Grâce à l'amabilité de M. Dalbis, professeur à l'Université de Montréal, et à M. François

Veillot, l'*Eclair de Montpellier* et la *Libre parole* de Paris nous sont largement ouverts. L'*Eclair de Montpellier*, disons-le en passant, est le journal le plus répandu dans le midi de la France. Quelques-uns des articles de revue que nous avons demandés à nos amis, paraîtront prochainement. D'autres *grands* périodiques de Paris ont offert leurs pages à nos collaborateurs et toujours avec une parfaite amabilité. Mais nous reparlerons de ces choses dans notre prochaine chronique.

De bonnes nouvelles nous sont arrivées du Canada. En premier lieu, il faut placer la généreuse souscription des directeurs de l'*Action française* qui nous envoient un chèque de 700 francs. Reçu aussi de M. Amédée Buteau de Québec et de M. J.-D. Cartier de Drummondville deux chèques de \$5.00 chacun, qu'accompagnent deux lettres de précieux encouragements. M. Saint-Jorre de Montréal nous envoie 3 volumes pour aider à notre propagande et M. Albert Larrieu nous adresse *Une poignée de vérités*. Au moment de jeter cette lettre à la poste, une lettre nous arrive de la *Société Saint-Jean-Baptiste* de Montréal qui nous apporte un chèque de 250 francs et nous en promet un autre, de la même somme, pour bientôt. Cordial merci à tous ceux qui nous aident dans notre modeste effort.

Au cas où d'autres envois se seraient perdus en route, on voudra bien nous en avertir. On est également prié de prendre note que M. l'abbé Armand Chaussé est devenu secrétaire de notre comité. C'est à lui, à 9 rue Jean-Bart, Paris 6<sup>o</sup> qu'il faut adresser toute correspondance. (1)

Paul RIOU.

---

(1) L'appel publié dans notre livraison de novembre dernier n'est pas resté sans réponse. Grâce à la générosité de quelques amis de la cause, l'*ACTION FRANÇAISE* a pu transmettre au comité de Paris, la jolie somme de 1180 francs. Aujourd'hui, il nous est agréable d'avoir à mentionner d'autres bienfaiteurs auxquels nous souhaitons de nombreux imitateurs. Souscriptions récentes: R. P. J. M. R. Villeneuve, O.M.I., 100 francs; Omer Héroux, 100 francs; les élèves finissants du collège Ste-Marie, de Montréal, 55 francs.

## + L'ORGANISATION SYNDICALISTE CATHOLIQUE AU CANADA

Le Syndicalisme catholique au Canada fait officiellement remonter son origine à la fondation de la *Fédération Ouvrière* de Chicoutimi, en 1907. Nous avons bien auparavant des unions dites *nationales*, composées d'ouvriers catholiques, dont quelques-unes avaient consenti à modifier leurs règlements dans le sens catholique et admettaient dans leurs conseils et dans leurs assemblées, la présence d'un aumônier. Mais aucune n'avait encore répudié formellement, croyons-nous, le principe de la *neutralité*.

La "Fédération ouvrière de Chicoutimi", la première, se plaça résolument sur le terrain de la *confessionnalité* assigné par Pie X aux ouvriers catholiques. On retrouve dans la première constitution qu'elle se donna les principes et les règles pratiques qui sont à la base des constitutions et des règlements de tous les syndicats catholiques établis depuis lors dans notre province : acceptation sans réserve de la direction de l'Église dans l'organisation du travail, respect de la propriété et des contrats, répudiation du faux principe de la lutte des classes, pratique de la justice et de la charité dans les rapports avec les patrons, règlement des conflits par le recours à l'arbitrage, amélioration du sort de l'ouvrier au moyen d'organismes économiques tels que l'assurance mutuelle, les caisses d'économie populaires, les coopératives d'achat, la diffusion de l'enseignement technique, le règlement de l'apprentissage, etc.

A cette époque déjà lointaine où la forteresse de l'internationalisme ouvrier en Amérique paraissait inexpugnable, on pouvait non sans quelque raison considérer comme

téméraire et vouée à un échec certain l'initiative d'une telle fondation.

L'éducation syndicaliste catholique est loin d'être parfaite dans notre province même à l'heure qu'il est. En 1907, elle était nulle. La masse de notre peuple ignorait la doctrine si lumineusement exposée dans l'encyclique *Rerum Novarum*. Quant aux ouvriers de Chicoutimi ils ne la soupçonnaient même pas. Ils étaient donc des moins préparés à en accepter l'application. L'ignorance de cette doctrine et leur tempérament les en éloignaient également. Par atavisme et par accoutumance, en effet, ils avaient l'amour du grand air et le mépris des barrières. La discipline n'était donc pas leur fait. L'esprit de corps de même leur manquait totalement. Pas plus que d'autres, d'ailleurs, ils n'étaient disposés à admettre l'ingérence du prêtre dans des questions d'ordre purement matériel à leurs yeux, dont le côté moral leur échappait et pour le règlement desquelles ils ne lui reconnaissaient aucune compétence particulière. Cela se compliquait encore de l'idée assez généralement entretenue sinon toujours avouée, que le prêtre, en cas de conflit entre les ouvriers et le patron, serait naturellement du côté de ce dernier. La masse des préjugés était énorme. On était méfiant. Nous le savions.

Mais le temps pressait. La grande industrie canadienne-française de la pâte à papier venait de naître au bord du Saguenay. C'était, à nos yeux — nous étions peut-être naïfs — un commencement de conquête économique, un première digue dressée contre le flot envahissant du capital étranger, menaçant de nous submerger. Nous eûmes l'intuition qu'une telle tentative, cependant, était probablement vouée à l'avortement si le travail, dans nos usines, n'était pas de son côté libéré de la tyrannie d'une direction

étrangère omnipotente. Car l'“Internationale” était déjà implantée au Saguenay.

Pour toutes les causes que je viens d'énumérer, la fondation d'une union ouvrière catholique ne fut donc pas accueillie avec enthousiasme par la masse des ouvriers de Chicoutimi. Aussi durant cinq ans elle ne se maintint qu'avec un nombre de membres restreint, une élite, servie par une réclame qui éveillait l'attention, sans calmer pour cela les inquiétudes de son fondateur. Ce fut une période d'étude, de tâtonnements et d'essais plus ou moins heureux. Elle prit dans l'ordre économique plusieurs initiatives, qui n'eurent guère d'autres résultats que de faire un peu l'éducation de ses membres. Les avantages qu'elle leur procurait n'étaient pas assez apparents pour frapper les esprits et soutenir leur confiance. Depuis près d'un an même la “Fédération ouvrière” n'était plus guère qu'à l'affiche. En fait elle agonisait. Il fallait la remettre debout.

“Ce qui importe, me disait l'abbé Wossen, Directeur des unions catholiques de Bruxelles, c'est de trouver la *formule*”.

Cela est beaucoup plus difficile qu'on ne pense. Les principes sont immuables, mais on ne peut les appliquer sans tenir compte d'une foule de contingences variables à l'infini. Vouloir transporter de toute pièce d'un pays à l'autre un organisme quelconque parce qu'il a bien fonctionné ailleurs dans des conditions déterminées, serait bien souvent une erreur. Questions de milieu, de mentalité, d'habitudes, de conditions économiques diverses. L'unionisme *neutre* a le vice radical de faire abstraction des principes de la morale chrétienne et de ne s'édifier que sur l'intérêt d'une classe, opposé, en fait du moins, à l'intérêt d'une autre classe. Cette opposition d'intérêt est cependant réelle, et il faut en tenir compte. L'union ouvrière qui

n'est pas purement ouvrière, sera toujours suspecte à la masse des ouvriers. Voilà un premier fait dont nous dûmes tenir compte. De plus, au Canada, où la distance entre les classes est presque nulle et la vie facile, l'ouvrier est naturellement très indépendant. Tout ce qui rappelle le servage ne fût-ce que de loin, lui répugne. Il ne se constitue pas même très volontiers domestique. Il aime l'ordre, il admet la hiérarchie, il s'incline devant les supériorités de droit ou de fait; mais les situations élevées que crée la fortune pas plus que les titres ne l'impressionnent ni ne l'éblouissent outre mesure, surtout chez ceux de sa race, qui sont sortis de son rang.

Ces constatations et d'autres que nous eûmes le loisir de faire durant ces cinq années de contact intime avec les ouvriers de Chicoutimi nous amenèrent à changer un peu nos méthodes, à adopter d'autres procédés. C'est ainsi qu'ayant admis d'abord dans l'*union* des membres honoraires, ce qui faisait ombrage à plusieurs et les humiliait même, nous les supprimâmes. L'œuvre fut donc reprise, non pas absolument sur une autre base, mais avec des modifications jugées nécessaires. La formule était trouvée. La "Fédération ouvrière" secoua son linceul. Cette fois elle était viable.

Une heureuse circonstance lui permit d'augmenter rapidement son effectif. Il se trouva que l'Internationale, inquiète de notre existence, voulut nous faire la guerre. Ce fut pour l'union catholique le succès assuré. Ceux qui n'entraient pas dans ses rangs pour d'autres motifs, qu'ils ne comprenaient pas assez, se joignaient à elle pour se battre. La bataille fut rude, acharnée. Nous restâmes maîtres du terrain, sauf à Jonquière où l'Internationale réussit à se maintenir. Nous savons qu'elle est morte depuis, dans le cours de l'été, victime de ses excès.

Le travail organisé est donc aujourd'hui dans tout le Saguenay *catholique* et *national*. Il y est constitué légalement en vertu d'une loi provinciale (3, Georges V, chap. 95, Québec) du 21 décembre 1912.

Qu'il me soit permis de rendre hommage, en passant, à la clairvoyance et au bon vouloir de l'éminent fondateur et directeur-gérant de notre grande industrie saguenayenne. Le premier de tous nos industriels, il sut comprendre tout le parti que la Province et l'industrie en particulier pouvaient tirer de l'organisation syndicaliste catholique. Le premier il mit au service de cette organisation toutes les ressources de sa haute intelligence et toutes les inspirations de son cœur de chrétien et de patriote éclairé. Sans son concours l'entreprise, si elle eût été possible, aurait rencontré beaucoup plus de difficultés.

Le mouvement inauguré à Chicoutimi en 1907 ne s'étendit ailleurs qu'à partir de 1912. L'exemple de Chicoutimi fut décisif. Ce qui avait paru si longtemps irréalisable était réalisé : des syndicats ouvriers confessionnels et nationaux, c'est-à-dire, catholiques et *canadiens*, existaient ; ils tenaient, dans une magnifique lettre pastorale de l'Évêque de Chicoutimi, leur charte religieuse ; ils avaient reçu dans la personnalité civile la reconnaissance officielle de l'État. La voie était donc ouverte. Trois-Rivières y entra tout d'abord.

En ce même automne de 1912, Mgr F-X. Cloutier évêque des Trois-Rivières, inaugurerait dans sa cathédrale, un enseignement social. En janvier 1913, la *Corporation ouvrière catholique* était fondée et s'installait dans un immeuble bâti pour elle. C'est dans cet immeuble que fut tenu le premier congrès des syndicats catholiques, les 21, 22, 23 août 1919.

La Corporation ouvrière, pleine de vitalité, a étendu ses rameaux à Grand'Mère, à Shawinigan et ailleurs. Elle compte un grand nombre de membres de tout-métier. Elle eut aussi ses heures sombres, mais elle connut des triomphes reconfortants. La fondation de la Corporation ouvrière des Trois-Rivières fut saluée avec enthousiasme au Saguenay. Par-dessus les Laurentides Chicoutimi et Trois-Rivières se donnaient la main

Le 11 décembre 1912 naissait encore l'*Association ouvrière de Hull*, avec 12 membres fondateurs. Ce douze apôtres — comme on les a appelés longtemps à Hull — ont aujourd'hui la satisfaction de voir la modeste association du début devenue un groupement important, jouissant d'une influence considérable. Le nombre de ses membres dépasse douze cents, répartis en douze syndicats, dont deux de femmes.

Hull a le privilège d'avoir été choisi pour la tenue de notre prochain congrès, dans le cours de l'automne.

Le 4 novembre 1915, l'*Action Sociale Catholique* (de Québec) fondait l'*Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford*.

Tous ces groupements étaient nés de circonstances particulières, sous la pression des événements, et, sauf exception, sans préparation sérieuse par l'étude et par la formation et l'entraînement d'une élite; ils étaient, pour ainsi dire improvisés. Leur organisation se ressentait nécessairement, et se ressent peut-être encore, de ce défaut de préparation, et, dans une bonne mesure aussi, sans doute, de l'inexpérience de leurs organisateurs. A cela venait s'ajouter chez la plupart des membres de ces associations l'impression de leur impuissance, due à leur petit nombre et à leur isolement en face de la formidable organisation syndicaliste internationale. Ceux-ci se demandaient, non

sans quelque raison, si leurs unions n'étaient pas vouées à une perpétuelle inefficacité au point de vue de leurs justes réclamations. D'ores et déjà, le *Congrès des Métiers et du Travail* du Canada, soit la *Fédération Américaine du Travail*, leur faisait partout une guerre sans merci. Celui-ci avait la faveur des Pouvoirs publics; ses ramifications s'étendaient par tout le pays; il avait son service de publicité bien organisé. Sans doute, ces unions catholiques avaient remporté des succès locaux signalés et rendu d'importants services à leurs membres mais cela ne suffisait pas toujours à relever les courages abattus et à ranimer la confiance. Tout le monde avait les yeux sur Québec et Montréal. Mais Québec et Montréal ne paraissaient pas bouger.

Québec et Montréal cependant n'étaient pas inactifs. Loin de là. A Québec la question ouvrière était au programme de l'*Action Social Catholique* depuis sa fondation. On n'a pas oublié l'heureuse intervention de S. E. le cardinal Bégin dans le conflit qui éclata en 1901 entre les manufacturiers de chaussures de Québec et leurs employés. La déclaration de principes de ces ouvriers, la révision des statuts et règlements de leurs unions, la nomination d'un chapelain, tout cela constituait un premier pas vers l'unionisme catholique. Mais le terrain n'était évidemment pas prêt pour une action plus décisive et plus étendue. Avant de jeter les bases d'une organisation syndicale proprement dite, on jugea qu'il fallait d'abord préparer les esprits à recevoir la semence de la doctrine syndicaliste confessionnelle, par une active et adroite propagande. Ce fut l'œuvre de l'*Action Sociale Catholique*, sous la haute direction de S. G. Mgr Roy. Cette préparation dura jusqu'en 1915.

“Quand l'*Action Sociale Catholique* entreprit la tâche d'implanter l'unionisme catholique chez les ouvriers de la ville et du district de Québec, lisons-nous dans un tract in-

titulé: *L'Oeuvre d'une élite*, c'était à l'automne de 1915, quelque temps après son triomphe de Thetford. Elle n'ignorait pas qu'elle commençait une œuvre difficile; elle savait que sa tentative serait mal reçue et elle était d'opinion que le succès ne viendrait qu'après bien du travail et beaucoup de temps."

A cette époque le travail organisé, qui comprenait à peu près la moitié des ouvriers de Québec, se divisait à peu près comme suit : quatre ou cinq associations internationales affiliées au *Congrès des Métiers et du Travail* et, par lui, à la *Fédération Américaine du Travail*; puis à peu près vingt-cinq unions dites *nationales*.

Tous ces groupes, au dire de l'auteur déjà cité, quoique composés presque exclusivement de catholiques, manquaient tous, à des degrés divers (en tant qu'unionistes) de *l'esprit catholique*. Et il n'y a guère à en douter, quand on se rappelle qu'ils avaient tous été formés à l'école de l'unionisme *neutre international*. Pour faire pénétrer l'esprit catholique dans cette masse, on songea à former une élite d'ouvriers par l'étude des principes de l'unionisme catholique et des directions pontificales. De là la formation du cercle d'étude des ouvriers, sous l'inspiration et par les soins de la *Commission des Questions Ouvrières de l'Action Sociale Catholique*.

Ce cercle, peu nombreux au début de sa fondation, comptait une soixantaine de membres en 1918. Piété, étude, tel était en deux mots le programme du cercle; en d'autres termes : devenir meilleur et se renseigner sur la pensée catholique touchant la question ouvrière. Inutile de dire qu'on ne resta pas longtemps dans le domaine de la spéculation. La foi engendre le prosélytisme. Qui donc possédant la vérité et se sentant devenu meilleur n'éprouve

pas l'impérieux besoin d'éclairer ses frères et de leur faire partager sa foi ?

La propagande se fit vite dans les milieux ouvriers québécois par les ouvriers eux-mêmes, si bien qu'après peu de temps un grand nombre d'unions dites nationales demandèrent à l'Ordinaire les services d'un chapelain, et, le 5 février 1918, le *Conseil Central National du Travail du District de Québec* vota une proposition dans ce sens à l'unanimité et avec enthousiasme.

"Mise au vote deux ans auparavant, dit l'auteur de *l'Oeuvre d'une élite*, cette même proposition eût été rejetée par une majorité écrasante, et elle aurait donné lieu à des déclarations inspirées du plus mauvais esprit."

C'était le triomphe du Cercle d'étude, et pourquoi ne pas le dire ? du courageux et infatigable pionnier de l'unionisme catholique à Québec, M. l'abbé Maxime Fortin. Québec compte une vingtaine de syndicats confessionnels, auxquels il convient d'ajouter ceux de Saint-Éloi-les-Mines, de Donnacona, d'Asbestos, de l'Ange-Gardien et l'importante *Union des Ouvriers de la rive Sud*, des chantiers Davis, à Lauzon. En tout un effectif d'environ 20,000 membres.

Le mouvement syndicaliste catholique à Montréal, comme à Québec, comprend deux périodes, l'une de préparation, qui va de 1908 à 1915, l'autre de fondation, qui commence à proprement parler en 1918.

C'est, en effet, à une réunion sociale interdiocésaine tenue à Montréal en 1908, sous les auspices de Mgr Bruchési que fut jetée la première semence de l'idée syndicale catholique. Mais cette première semence devait germer lentement. On jugea avec raison, là aussi, qu'une assez longue période d'étude et d'éducation pouvait seule en préparer l'heureuse éclosion. Il serait intéressant d'entrer ici dans quelques détails sur l'œuvre si méritoire de ceux

qui par leur inlassable dévouement à l'idée syndicaliste en rendirent la réalisation possible à Montréal. Cela me mènerait trop loin. Qu'on me permette seulement de rappeler que le mouvement ouvrier catholique débutant n'y eut pas de plus solide appui que les RR. PP. Jésuites, en particulier, les Pères Hudon et Archambault. Comme *médium* de propagande, mentionnons encore l'*École Sociale Populaire* et son actif secrétaire, M. Arthur Saint-Pierre.

La période d'incubation terminée, l'œuvre fut officiellement remise aux mains de M. l'abbé Edmour Hébert, au mois de juin 1918. La période de fondation commence. A partir de ce moment les syndicats succèdent aux syndicats. Le 20 février 1920, un *Conseil central* est formé. Onze syndicats y envoient des délégués. Le 12 juillet de la même année, établissement d'un *secrétariat permanent* d'où rayonne la propagande syndicale. Enfin en 1921, le syndicalisme catholique compte à Montréal, 25 groupements avec un effectif de 6,000 membres.

Ces syndicats se recrutent dans l'industrie du bâtiment, du cuir, du vêtement, du commerce, etc., parmi les employés du tramway, les fonctionnaires municipaux, et enfin les typographes.

Si l'on ajoute à ces divers syndicats les 4 associations féminines de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et celui de l'Alliance catholique des Instituteurs, on peut dire qu'il y a à Montréal 9000 membres syndiqués dans une trentaine de groupements nettement confessionnels. Chaque syndicat forme un noyau solide et plein d'espérance. Même dans les corps de métier ou dans les industries où il n'est pas considérable, ce noyau a pu paralyser complètement le recrutement dans les unions internationales et contribuer largement à diminuer l'effectif de leurs membres. On peut affirmer, avec preuve à l'appui, que l'effectif des

unions internationales à Montréal n'est pas de 35 pour cent de ce qu'il était l'année dernière à pareille date. Et le mouvement prend une ampleur de plus en plus grande. La sympathie des patrons, la faveur de l'opinion publique, la confiance surtout des ouvriers sont autant de gages du triomphe assuré des syndicats catholiques dans la métropole.

Dans le même temps, à partir de 1917, d'autres unions ou syndicats catholiques s'établissent un peu partout, à Saint-Hyacinthe, à Sherbrooke et ailleurs. A Sherbrooke, il existe huit syndicats, avec un Conseil central et un effectif de 1600 membres.

Ce bref exposé de notre organisation ouvrière catholique — déjà trop long pour le temps qui m'est alloué — ne rend cependant pas justice. J'ai dû passer sous silence ou mentionner à peine des initiatives d'un mérite extraordinaire, taire des noms qu'il faudrait buriner dans le marbre. L'histoire de nos syndicats se fera, il y faudra des volumes, et elle prendra dans nos annales presque figure d'épopée. Qu'on y songe bien, en 1912, sauf à Chicoutimi, il n'y avait pas dans toute la province un seul syndicat catholique, une seule union ouvrière confessionnelle. Tout le travail organisé était *neutre*, recevait pour la plus grande partie, sa direction d'un pouvoir étranger et lui payait tribut. Considérez l'œuvre accomplie. En ce court laps de temps, à proprement parler dans les 3 ou 4 dernières années, plus de 200 syndicats catholiques debout, solidement encadrés, avec un effectif de près de 50,000 membres.

Ce que la mise sur pied d'un pareil organisme a coûté de travail et a rencontré de difficultés, il n'est pas facile de l'imaginer. Dieu seul sait les heures d'étude consacrées par les aumôniers à la solution pratique de multiples questions souvent très complexes, les nombreuses et longues

soirées passées dans les comités ou les assemblées, les démarches auprès des patrons, les jours et les semaines d'anxiété dans les moments de crise. Dieu seul connaît aussi la somme de sacrifices que se sont imposés dans l'organisation des syndicats, tant d'ouvriers d'élite, esprits ouverts, âmes généreuses, qui furent de véritables apôtres.

L'un des plus grands obstacles à l'organisation du syndicat catholique, ç'a été, c'est encore et ce sera sans doute longtemps encore, l'idée fausse que de part et d'autre on se fait au préalable du rôle des syndicats. En fait pour l'ouvrier comme pour le patron, toute la question ouvrière se résume malheureusement à une question de salaire. De là entre les deux un antagonisme latent qui tend à faire du syndicat, le plus souvent, il faut le dire, par la faute du patron, au lieu d'un instrument de paix et de bonne entente, une arme de guerre. Le jour où le patronat tout entier admettra avec le pape que le syndicalisme ouvrier est un droit et une nécessité dans la grande industrie moderne, qu'il doit considérer le syndicat comme une entité, au même titre que la société anonyme dont il fait partie et voudra traiter avec lui, ce jour-là le syndicat catholique qui répudie le principe de la lutte des classes, lui apparaîtra comme le plus efficace instrument de paix sociale.

Il est acquis que nos syndicats catholiques ont contribué efficacement dans ces dernières années, malgré la crise économique qui a affecté leurs membres autant que n'importe qui, malgré le chômage, au maintien de l'ordre et à la stabilité relative de l'assiette industrielle dans la province de Québec. Pendant qu'ailleurs les grèves se multipliaient, non seulement, sauf dans un cas ou deux, nos ouvriers syndiqués catholiques sont restés persévéramment au travail, mais ils ont, dans plus d'une circonstance, empêché ou brisé des grèves suscitées en dehors d'eux.

Comme organisme économique, du point de vue ouvrier, nos syndicats ont-ils donné aussi de bons résultats?— Oui, et c'est par ce côté encore qu'ils se distinguent des unions non-catholiques. Pour s'en rendre compte, qu'on veuille bien référer aux diverses résolutions adoptées aux congrès de Trois-Rivières et de Chicoutimi. On verra qu'en une semaine, ce parlement d'ouvriers a fait plus de bonne besogne, remué plus d'idées, soulevé plus de problèmes économiques qu'on ne le fait souvent dans d'autres parlements en six mois. Et les résolutions adoptées dans ces congrès ne sont pas restées lettres mortes. Non seulement des démarches ont suivi auprès des gouvernements fédéral et provincial pour obtenir le redressement de nombreux griefs et une meilleure législation ouvrière, mais des œuvres économiques ont été établies, à Chicoutimi, par exemple, qui ont efficacement contribué à améliorer le sort de l'ouvrier. Caisses d'économie, assurance, magasins coopératifs, boulangerie coopérative, chauffage coopératif, sont autant d'institutions en plein fonctionnement. Des initiatives de ce genre ont été prises à Québec et à Montréal. Partout aussi nos syndicats ont obtenu, sans violence, sans grève, une augmentation ou une attribution plus équitable des salaires.

Au début de notre organisation syndicale on nous a souvent posé cette question quelque peu étrange : "Pourquoi des *unions ouvrières confessionnelles* dans un pays mixte comme le nôtre? N'est-ce pas une cause de désunion et d'affaiblissement?"

La réponse à cette question se trouve d'abord dans le fait accompli. Nos unions existent, nombreuses; le pays n'a pas été bouleversé; au contraire, elles se sont révélées comme un élément d'ordre et de paix sociale et il n'apparaît pas que d'avoir affranchi nos ouvriers de la servitude de

l'unionisme américain ait nui à leur prospérité et à leur bien-être.

Mais allons plus au fond de la question. Si l'unionisme neutre nous fait la guerre en tant que catholiques — et il nous la fait, — c'est la preuve la plus évidente que dans ses rangs la foi de nos ouvriers catholiques est en danger et qu'il est plus que temps de réagir, que nos vieux cadres religieux ou, si vous l'aimez mieux, notre enseignement traditionnel à l'école et à l'église, la fréquentation des sacrements et nos pieuses pratiques ne suffisent plus à prémunir l'esprit de nos ouvriers catholiques contre l'infiltration des fausses doctrines qui ont cours dans les milieux mixtes qu'ils fréquentent, ni à les protéger contre l'influence malsaine au point de vue moral d'une ambiance saturée de matérialisme et de sensualisme. On a vu ce spectacle attristant d'ouvriers catholiques fervents, fermes dans leur foi, d'une vie privée exemplaire, très attachés aux plus édifiantes pratiques de religion, qui dans leurs unions professaient les principes les plus opposés à l'enseignement catholique, fermaient leur porte au prêtre et n'admettaient pas que l'Église dans les questions qui concernent le travail eût le droit de leur donner une direction. J'ai entendu des chefs d'unions *neutres* et *internationales*, catholiques et catholiques pratiquants, prêcher à nos ouvriers des doctrines abominables, entasser sophismes sur sophismes, faire appel aux plus vaines passions contre les capitalistes et la société bourgeoise en général, dénoncer le prêtre comme l'ami des riches et des grands et l'ennemi du "pauvre peuple", faire planer sur sa conduite les soupçons les plus infamants, et... ils étaient applaudis. Ah ! les pauvres aumôniers des unions catholiques ! Quel mérite n'ont-ils pas de travailler avec tant d'ardeur et de courage, d'user leur vie à arracher de cet abîme de perversion intellectuelle et morale nos chers ouvriers

canadiens-français ! On avait réussi à élever une barrière au Canada entre l'ouvrier catholique syndiqué et l'Église. Nous sommes en train d'abattre cette barrière.

“Il peut paraître étrange, disait S. G. Mgr Roy au cercle d'étude des ouvriers de cette ville, que chez les ouvriers de Québec, qui passent leur vie entre l'atelier et l'autel, on ait eu besoin de se remettre dans la vérité et le droit chemin et qu'il ait fallu se rapprocher de Dieu et de son Église; mais en fait ce retour s'imposait; nos ouvriers, en effet, n'avaient pas encore compris ou plutôt quelques-uns avaient oublié, et d'autres — très nombreux — avaient fini par nier à l'Église le droit d'intervenir dans l'usine où travaille l'ouvrier et dans le syndicat où il délibère, comme dans la maison où se passe son existence d'homme, sa vie d'époux et sa carrière de père de famille.

En plein chez nous, des mains étrangères avaient établi cette barrière de mensonge entre l'ouvrier et l'Église. Sournoisement, habilement, patiemment, elles avaient accompli cette séparation néfaste; puis, ce but atteint, elles avaient poussé la foule dans des sentiers mauvais où l'on n'entre d'ordinaire que pour courir à une ruine certaine, loin de l'Église et loin de Dieu.”

Ce n'était pas tolérable, il fallait que le Christ prît sa place dans le travail organisé, qu'il y fût en permanence, qu'il y fût en Roi, qu'il y fût comme dans sa propre maison. Et pour cela il était nécessaire qu'on “abattît la palissade qui entourait le domaine ouvrier et qu'on y fît entrer le prêtre, représentant de l'Église et envoyé de Jésus-Christ.”

Pourquoi des unions confessionnelles ?

La réponse est encore, elle est surtout, dans l'admirable encyclique *Singulari Quadam* de Pie X, encyclique si peu connue, et, pour un trop grand nombre des nôtres, restée lettre morte.

Pie X y proclamait la nécessité du syndicat confessionnel pour les ouvriers catholiques, il enjoignait à tous ceux que cela regarde d'établir de ces syndicats "dans les contrées catholiques, certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible, et de subvenir aux besoins divers de leurs associés."

Maintes fois Pie X est revenu sur cette direction en ajoutant chaque fois de nouvelles précisions.

"On nous a fait dire, déclara le pape dans son discours en réponse à l'adresse des cardinaux intronisés au printemps de 1914, que nous approuvions les *syndicats neutres* pour les ouvriers catholiques. C'est le contrepied de nos directions. Les seuls syndicats que nous approuvons pour les ouvriers catholiques sont les syndicats catholiques."

L'ouvrier canadien-français est foncièrement religieux. Généralement parlant, l'influence néfaste des sociétés neutres, si elle a jeté la confusion dans ses idées d'unioniste, n'a pas atteint à fond son âme formée à la rude école d'un catholicisme vécu. Son esprit, son cœur portent toujours l'empreinte des vérités qui éclairent et des préceptes qui rectifient les sentiers. Son foyer, source féconde de vie, est générateur d'énergie et de vaillance.

Un tel homme peut encore être séduit par le mirage des lubies socialistes et par les rêves creux de l'internationalisme, mais plutôt exceptionnellement. Il entre dans les sociétés neutres pour l'intérêt matériel qu'il croit y trouver, pas davantage.

Cet intérêt il y a droit, et le contrat individuel, pur et simple, dans notre état social actuel, ne le lui garantit pas toujours suffisamment. Isolé dans une société où se multiplient les groupements financiers et les collectivités d'intérêts de toutes sortes, il est livré sans défense au caprice de directeurs ou de gérants de sociétés anonymes et irrespon-

sables. Aux prises avec la misère, il est souvent contraint d'accepter des salaires insuffisants pour vivre. Si on le congédie, il n'y a pas pour lui de recours possible contre un patronat ligué et tout-puissant.

La sauvegarde de cet intérêt auquel il a droit, l'ouvrier canadien-français catholique l'a cherché dans l'unionisme américain parce qu'il n'y en avait pas d'autre. Mais il ne s'y est jamais senti chez lui, dans son milieu. Il y souffrait de nostalgie.

“Monsieur l'abbé, me disait un délégué de la *Fédération Américaine du Travail*, un Canadien français catholique : le problème ouvrier au Canada n'est pas nouveau. Durant bien des années nous avons souffert, peiné, travaillé pour des salaires de famine, enrichissant de nos sueurs des capitalistes sans entrailles... Quand nous criions notre misère et qu'on nous accueillait à coups de fusil comme des rebelles et des révolutionnaires, que faisiez-vous ? Vous nous exhortiez à la patience en nous montrant le ciel et vous nous faisiez de beaux petits sermons sur le respect de l'ordre social. Le ciel, nous y croyons. Mais avant le ciel il y a la terre et le père de huit ou dix enfants ne peut pas s'en passer. L'ordre social, nous en admettons la nécessité, à la condition qu'il ne soit pas profitable qu'à une classe de privilégiés. Voilà le nœud du problème. Monsieur l'abbé, vous n'apportiez pas de solution. Alors le travail organisé des Etats-Unis nous a tendu les bras; nous nous y sommes jetés. Et aujourd'hui, vous nous dites que cela n'est pas bon. Que ne l'avez-vous dit plus tôt ?”

Notre réponse à ce reproche, qui n'est peut-être pas sans fondement, ce fut l'établissement d'unions catholiques où le travailleur catholique put trouver la protection dont il avait besoin sans exposer sa foi et sans désobéir à l'Eglise.

Quand nous nous sommes présentés à lui, ce fut pour lui un soulagement. J'ai entendu de ces braves ouvriers au congrès de Chicoutimi me dire les larmes aux yeux : "Vous ne savez pas la joie que nous éprouvons d'avoir trouvé enfin dans le clergé un appui, une force. Nous avons ressenti si vivement durant bien longtemps l'amertume de l'abandon."

Le clergé a fait pour les ouvriers, au bon moment, quand ce fut possible, ce qu'il a fait pour toutes les autres catégories de citoyens, ce qu'il continue de faire, par exemple, dans le domaine de l'éducation, de la colonisation et même de l'agriculture. Il a été ici encore, une fois de plus, il faut, je crois, l'admettre, un initiateur clairvoyant et bien inspiré.

Qu'on me pardonne ces digressions. Elles peuvent paraître n'entrer pas dans mon sujet. Mais on ne saisira jamais trop, à mon avis, l'occasion d'éclairer l'opinion publique sur l'urgence d'une organisation ouvrière catholique et nationale par tout le pays. Là est le salut. Les pouvoirs publics de cette province l'ont compris et nous ont fait un sympathique accueil. Je ne pourrais pas en dire autant, malheureusement, du patronat et des grands organes de l'opinion publique pris dans leur ensemble.

Et pourtant, voyez, les plus graves dangers nous pressent. Dans tout le Canada, le monde du travail est pour la plus grande partie, gouverné par des chefs étrangers, les idées qui mijotent dans le cerveau des ouvriers canadiens, en dehors de nos unions catholiques, sont des idées d'outre-frontière, la régie interne des syndicats canadiens neutres est subordonnée aux vues et aux intérêts du syndicalisme américain. Leur chef suprême est citoyen des États-Unis, et pour venir régler leurs difficultés d'ordre intérieur, discuter les questions de salaires et les conditions du travail au Canada, il n'a pas besoin de passe port. Nos ports natio-

naux, nos voies de communications, nos grands services publics sont tous entre les mains d'associations qui attendent de lui des ordres et qui suivent ses directions.

Qu'on ne dise pas que j'exagère. Ces faits sont patents.

Ah ! on s'inquiète beaucoup de notre dépendance économique éventuelle. On appréhende dans l'emprise du capital étranger une très sérieuse menace pour notre autonomie. On a sans doute raison.

Qu'en sera-t-il, si, par-dessus le marché, tout notre monde ouvrier est livré pieds et poings liés au syndicalisme américain ?

Ce qui est effrayant, ce n'est pas précisément que l'Internationale ait quelques ramifications dans notre pays — cela se voit partout —, c'est qu'elle y ait été jusqu'à ces derniers temps et qu'elle prétende y rester toute-puissante.

Or c'est la noble ambition de nos syndicats catholiques et nationaux de délivrer au moins la province de Québec de cet esclavage. Ils seront, Dieu aidant, ils sont déjà une sauvegarde pour la foi de nos ouvriers, un gage d'union et de bonne entente entre tous les citoyens, une garantie de la paix sociale, en un mot, une œuvre de salut public.

Eug. LAPOINTE, ptre.

### LA LANGUE FRANÇAISE

De Rivarol, dans son discours sur l'*Universalité de la langue française* :

“Aristippe, ayant fait naufrage, aborda dans une île inconnue; en voyant des figures de géométrie tracées sur le rivage, il s'écria que les dieux ne l'avaient pas conduit chez des barbares. Quand on arrive chez un peuple et qu'on y trouve la langue française, on peut se croire chez un peuple poli”.

## LA PETITE GUERRE

C'est bien d'une petite guerre que nous allons parler, mais la petite guerre, les escarmouches, furent livrées au bénéfice des intérêts supérieurs de notre race. Sans doute, il faut savoir distinguer la valeur et l'importance des problèmes touchant ces intérêts supérieurs, et dans leur classement il importe d'y mettre l'ordre nécessaire. Ainsi, il faut d'abord accorder aux traités internationaux auxquels nous apposons notre signature, comme à ceux de Versailles et de Washington, et aux conventions auxquelles nous sommes invités à participer, comme à celle de Gênes, toute l'attention qu'ils méritent. Mais dans la hiérarchie des causes produisant des effets politiques et économiques, il y en a de petites, dont la fréquence a une grande répercussion, telles les coutumes des simples particuliers et les faiblesses administratives des ministères publics.

L'*Action française*, tout en posant dans l'article de fond le grave problème de notre avenir politique, ne néglige donc pas l'humble mais nécessaire attaque du tirailleur. Nous avons harcelé dernièrement le ministère des douanes. Nous nous sommes attaqués depuis à celui du commerce. Voici le précis du dernier duel.

L'un de nos directeurs apprit en novembre que le bureau de publicité du ministère du commerce se proposait d'envoyer en France, en Belgique et en Suisse, des films intitulés "Seeing Canada". Ce titre nous parut suspect et le secrétaire général fut chargé d'écrire au ministre du commerce.

Dans une lettre du 24 novembre les questions suivantes furent donc posées au ministre, qui devait si tôt après abandonner ses fonctions :

1. Dans ces trois pays (France, Belgique et Suisse) où la langue française est officielle, comme au Canada, les titres, notices et légendes de ces films (ceux dont nous venions de parler) seront-ils rédigés en français et en anglais ?

2. Si vous nous donnez l'assurance que les textes seront bilingues, c'est-à-dire français et anglais, la rédaction française sera-t-elle faite ou au moins approuvée et corrigée au besoin par des personnes connaissant à fond la langue française ?

Pris sans doute par des préoccupations d'élection, le ministre nous fit répondre par M. O'Hara, son sous-ministre. La réponse de ce dernier est courte, nous la reproduisons in extenso ; elle est en date du 25 :

"En réponse à votre lettre du 24 novembre, relativement aux films intitulés "Seeing Canada", que le bureau de publicité de notre ministère envoie en France, en Belgique et en Suisse, je dois vous dire que les titres, notices et légendes de ces films seront rédigés en français, en France, par les compagnies avec qui nous avons un contrat pour la distribution de ces films dans les pays mentionnés."

Le 3 décembre nous exprimâmes à M. O'Hara notre surprise d'apprendre que la traduction française fût faite en France par des étrangers. Nous fîmes de plus remarquer à notre correspondant que sa méthode comportait de graves inconvénients. Le premier de ces inconvénients consiste à confier à des étrangers le soin de faire une traduction, dont la rédaction définitive devrait être approuvée par le ministère du commerce. Le deuxième est de laisser croire en Europe que le personnel d'un ministère canadien est ignorant du français au point de se départir de son droit et devoir de contrôle, comme s'il s'agissait d'une langue inconnue de la moyenne des personnes instruites, du chinois,

du turc ou de l'arabe, par exemple. Le troisième est le parti pris — voulu ou simplement instinctif, mais non moins contraire à l'équilibre social chez nous — que révèle le fait stupéfiant qui nous était annoncé avec une si parfaite quiétude d'âme.

Enfin nous exprimions l'espoir qu'il suffit de porter ces réflexions à la connaissance du sous-ministre pour qu'il se rendît compte de leur justesse et remédiât à l'erreur signalée. Nous l'assurions enfin que notre lettre lui était dictée dans le meilleur esprit, et que seules des préoccupations d'ordre administratif, de bonne réputation à l'étranger, d'harmonie intérieure et de dignité nationale pour nous Canadiens français, nous animaient.

Le même jour, 3 décembre, nous envoyions copie de notre lettre à M. Charles Beaubien, sénateur, l'invitant à intervenir auprès de M. O'Hara. La part active que M. Beaubien prit en ces derniers temps aux relations commerciales franco-canadiennes nous semblait le désigner à une intervention personnelle rapide et pratiquement préemptoire.

“Je partage tout à fait votre opinion, nous écrivit M. Beaubien, le 5 décembre, que la traduction des titres et légendes de nos films canadiens devrait se faire au département même d'où émanent ces films”. Mais au lieu d'intervenir, M. Beaubien se contenta de conclure : “Si ce département ne possède pas de personnes compétentes pour faire cette traduction, il n'a qu'à s'en procurer. Une traduction faite à l'étranger, sans contrôle, pourrait donner lieu à des erreurs infiniment regrettables”.

En quoi la lettre de M. Beaubien sert-elle la cause française ? Elle est une confirmation de notre point de vue et une condamnation du régime auquel M. O'Hara semble

beaucoup tenir, si on en juge surtout par la lettre que <sup>ce</sup> dernier nous écrivit le 16 décembre.

Le changement de ministère avait-il eu pour effet de rendre nerveux M. O'Hara, nous l'ignorons, mais le sous-ministre nous montra les dents cette fois. Il commença par enfoncer violemment une porte ouverte, "I may say, écrivit-il, en anglais cette fois, that it is presumed that the experience of the officers of this Department would lead them to follow the course thought best", comme si les officiers du ministère étaient par nous accusés de ne pas agir au meilleur de leurs connaissances ! Et aussitôt le même haut fonctionnaire nous décocha lestement ce trait : "I incline to think that this Department knows more about the distribution of its films and the best way to edit them, than one who knows comparatively little of our work."

Mais se ressaisissant aussitôt, M. O'Hara fit un long plaidoyer pro domo, nous expliquant que sa méthode avait l'avantage de lui permettre de se rendre plus rapidement à la demande de ses correspondants parisiens quand ces derniers demandent "so many prints of a certain subject", comme si le ministère du commerce devait jouer le rôle de commis de l'étranger dans la propagande commerciale canadienne. Puis après avoir démontré que le matériel des films coûte 4 sous le pied, le sous-ministre ajoutait avec emphase que sa méthode lui permettait également de sauver les frais de douanes sur l'importation de la pellicule au Canada (ce qui se résume pourtant à sortir de l'argent de l'une de ses poches pour le mettre dans une autre) et sur l'importation du film en France.

Dans une lettre du 10 janvier nous répondîmes point par point à cette lettre étrange en commençant par reprocher au sous-ministre l'emploi de la langue anglaise dans une correspondance de cette nature, lui faisant remarquer que

sa lettre s'écartait du sujet traité jusqu'alors, et qu'il s'agissait tout simplement de savoir si une traduction française de récits canadiens rédigés d'abord en anglais, traduction faite même en France, offrait aux Canadiens des garanties suffisantes. Et pour illustrer notre pensée nous lui demandions s'il n'était pas possible que l'on appelât en France, Trois-Rivières, Three-Rivers, et les montagnes Rocheuses, the Rocky Mountains ?

Nous ajoutions enfin que c'est une erreur de confondre la fonction d'une maison commerciale, qui est de chercher à faire des bénéfices, avec celle d'un ministère public, qui est la préoccupation de l'intérêt collectif. Et, rappelant enfin qu'il est du devoir élémentaire d'une saine administration de contrôler tout ce qui relève d'un ministère et non de laisser les étrangers nous représenter chez eux à leur goût, nous insistions sur le soin qu'un pays qui se respecte doit avoir de sa réputation internationale.

Nous n'avons peut-être pas été agréable à notre correspondant, mais nous n'avons pas cru que l'amabilité nous imposait le silence devant des méthodes administratives aussi inefficaces et une conception aussi fautive de l'intérêt public et national.

Que restait-il à faire ? Chercher encore à provoquer une intervention. Aussi avons-nous résumé le débat à M. Raoul Dandurand, sénateur et ministre, l'invitant à intervenir au nom de notre bon renom à l'étranger. Le président de France-Amérique nous comprit et, après une correspondance avec M. O'Hara, il fut convenu que M. Philippe Roy, commissaire canadien à Paris, surveillerait lui-même la traduction française, ou confierait cette tâche à M. l'abbé Groulx, en séjour à Paris.

Nous avons remercié et félicité M. Dandurand. Et nous sommes heureux, aujourd'hui, de pouvoir lui rendre

justice en signalant ici l'heureux résultat de sa prompte et efficace intervention personnelle.

Un point important est gagné, nous sommes assurés que grâce au dévouement des nôtres à Paris, rien de fâcheux ou de grotesque ne sera colporté en France, en Belgique et en Suisse par la propagande maladroite du ministère du commerce canadien. Mais nous espérons qu'une réforme sera bientôt apportée à Ottawa qui permettra à nos amis canadiens en séjour à Paris de poursuivre soit leurs études, soit leurs promenades, sans faire la besogne qui relève d'un ministère canadien.

Cet incident nous prouve encore une fois que le sens commercial anglo-saxon n'est pas pratique au point de suppléer par lui-même à toutes les préoccupations d'ordre général singulièrement mieux classées dans l'esprit des latins. Nous avons demandé à M. Dandurand de corriger le mal à sa source. Nous aimons à croire qu'il y réussira, bien que nous ignorions les vues personnelles de son collègue au conseil des ministres, M. Robb.

Anatole VANIER.

---

### FRANCAIS ET CANADIEN FRANCAIS

D'un article de Daniel Lallement sur la question scolaire (*La Revue Universelle*, 15 janvier 1922) nous détachons ce sympathique paragraphe: "Un second travail (*Le problème scolaire étudié dans ses principes* par le R. P. M.-A. Marion, O.P.) nous est venu du Canada français, où l'on sait — trop vaguement — qu'il se garde d'ineestimables réserves. Savons-nous, par exemple, et puisqu'il s'agit d'enseignement, savons-nous que la philosophie de saint Thomas d'Aquin, où l'Église nous indique, et où nous commençons à découvrir, le meilleur instrument pour la restauration de la raison, est enseignée à tous les jeunes Canadiens français qui terminent leurs études secondaires? N'entre-t-il pas dans notre mission de maintenir la liaison entre de pareils foyers de vérité?"

## A TRAVERS LA VIE COURANTE

### La capitale de la race

Un ami nous envoie quelques documents sur la ville qu'il habite. Vous faites bien, nous dit-il en substance, de secouer la léthargie et le snobisme de vos concitoyens. Montréal, quatrième ville française du monde par sa population, en est une des dernières par sa physionomie. Mais la nôtre? La croyez-vous sans reproche? Elle aussi se targue du nombre élevé de ses habitants français, de son passé glorieux, des souvenirs qu'elle possède, voire de son titre de capitale de la race française en Amérique. Cela fait à merveille dans les prospectus destinés aux touristes américains. Mais venez la voir de près. Et vous constaterez combien cette réputation est usurpée. De plus en plus une couche profonde de vernis anglais la recouvre et la pénètre... Et un à un, notre correspondant déroule les faits qu'il a glanés. Nous les résumons, tout en lui laissant la parole.

Voici un bloc de magasins, rue Saint-Jean, observés au hasard d'une promenade. Le quartier est français, français aussi le grand nombre des marchands, comme ce'uid'ailleurs des clients. Sur douze magasins, dix portent à côté du nom du propriétaire quelque réclame. De ces dix, sept annoncent uniquement en anglais: *Tailor - Paints and Varnishes - Candy Store, etc., etc.*

### Chez un confiseur

L'été dernier — c'est toujours notre correspondant qui parle — j'entre chez un confiseur à la mode. Voici la carte que je trouve à la table où je m'installe. J'ai beau réclamer. On n'en possède pas d'autres. On me montre, il est vrai, un beau menu bilingue pour les repas, mais pour les rafraîchissements rien que cette carte unilingue :

#### VALIQUET'S

SOFT DRINKS, COLD SODAS, SUNDAES AND ICE CREAM

Dry Ginger ale... 15c. btl.	Lemon..... 10c. g'ls.
Gingerale..... 10c. "	Chocolate..... 10c. "
Normand Cider... 25c. "	Cherry..... 10c. "
Ciderine..... 10c. "	Vanilla..... 10c. "
Cream Soda..... 10c. "	Strawberry..... 10c. "
Egg Nogg..... 20c. "	Coffee..... 10c. "
Appleade..... 10c. "	Raspberry..... 10c. "

Ronge-O.....	10c.	“
Lemon Crush....	10c.	“
Coca Cola.....	10c.	“

## ICE CREAM SODAS

Orange.....	15c.	gls.
Lemon.....	15c.	“
Chocolate.....	15c.	“
Cherry.....	15c.	“
Vanilla.....	15c.	“
Strawberry.....	15c.	“
Coffee.....	15c.	“
Raspberry.....	15c.	“
Pineapple.....	15c.	“
Sarsparilla.....	15c.	“
PLAIN SODAS		
Orange.....	10c.	gls.
Sarsparilla.....	10c.	“

Pineapple.....	10c.
----------------	------

## SUNDAES

Banana Split.....	25c.
Maraschino Cherry.....	25c.
Peach Melba.....	25c.
Plain Marshmallow Walnut....	25c.
Maple Marshmallow Walnut...25c.	
Chop Suey.....	20c.
Cherry Sundae.....	20c.
Butterscotch.....	15c.
Caramel Sundae.....	15c.
Chocolate Sundae.....	20c.
Marshmallow Sundae.....	15c.
Maple Marshmallow.....	15c.
Strawberry Sundae.....	15c.
Pineapple Sundae.....	20c.
Honeynut Sundae.....	20c.
Pecan Sundae.....	20c.

### Moutons bien gardés...

L'autre jour, je reçois d'un atelier de photogravure canadien-français, une facture que surmonte un entête complètement anglais. Non seulement le nom de la compagnie, mais encore sa spécialité : *Wood and Copperplate Engravers, Die Sinkers, Copperplate Printers and Embossers*, tout était anglais.

Avez-vous protesté? me demanderez-vous. — Certes, je l'ai fait. J'ai indiqué courtoisement aux directeurs de cette maison l'inconvenance de leurs procédés, j'ai même traduit, pour leur être utile, les mots cités plus haut. Ils m'ont répondu par cette simple phrase : “Les moutons seront bien gardé (sic) si chacun s'occupe de son affaire.”

Où, les moutons *canadiens-français* seront bien gardés, si chacun s'occupe ainsi de son affaire !

### A propos de colis

Mais que voulez-vous? On ne semble pas comprendre l'importance de ces détails. Un député québécois, qui prononce de beaux discours le jour de la Saint-Jean-Baptiste, envoie à ses clients de la campagne des colis assurés. Le bureau, presque voisin de son magasin, donne des reçus anglais, celui-ci par exemple :

POST OFFICE DEPARTMENT, CANADA  
SENDER'S RECEIPT FOR INSURED PARCEL

*Sender should write his name and address on the back of this receipt. Claims must be filed with the postmaster within six months after date of mailing.*

*This receipt must accompany any claims.*

Notre député accepte ces pièces unilingues sans un mot de protestation. Et si on lui disait qu'il n'aime passalangue, qu'il travaille contre elle, il serait l'homme le plus surpris du monde et s'indignerait!

**"Papillons" patriotiques** Que faire? Que faire? Ne pourriez-vous pas, vous de l'*Action française*, publier une série de petits timbres patriotiques, ce que les Français appellent joliment des "papillons". Chacun porterait un conseil, un mot d'ordre sur la lutte par les détails. Nous les collerions partout. Ils agiraient comme ces annonces qui, répétées des milliers de fois, finissent par gagner les clients les plus réfractaires.

...Ainsi se termine cette lettre. La suggestion est excellente. Nous essaierons de la réaliser. En attendant, nous appliquons aussitôt le principe qu'elle contient et nous répétons pour la millième fois — et non la dernière — à nos amis de Québec comme à ceux de Montréal et d'ailleurs : *Dans la lutte pour la langue, le moindre détail importe, c'est en y veillant que vous la sauverez.*

Pierre HOMIER.

P.-S.—L'*Action Catholique* du 8 février contient cette note, signée "Québécois", qui ajoute un nouveau document à notre dossier: "Au bureau de poste de Québec, oui de Québec, cette vieille cité de Champlain, j'eus à faire recommander une lettre, il y a six mois, et l'on me remit un reçu anglais. Sur mon refus de l'accepter, le commis a fini, après beaucoup de temps, par me trouver une formule française au fond d'un tiroir".

P. H.

## COURRIER DE LA LIBRAIRIE (1)

### Nouveautés

*Michelet (Magali)* — *Contre le flot*, comédie canadienne en trois actes. Bibliothèque de l'*Action française*, Montréal. 1 vol. broché, 5 x 7, 100 pages, couverture en 2 couleurs, par Claire Fauteux..... 75

<sup>1</sup> Tous les ouvrages mentionnés dans ce courrier sont en vente à l'*Action française*, 369, rue Saint-Denis, Montréal, (ajouter 10% pour le port).

Edition de luxe, papier "Byronic" teinté, texte encadré d'un filet rouge, numérotée de 1 à 100..... 1.00

Le thème de cette pièce est l'*anglomanie* avec ses ridicules et ses complaisances qui vont jusqu'à l'abdication nationale. Destinée à la scène, elle dépasse la rampe pour devenir une œuvre de propagande, de "moralisation patriotique" pourrait-on dire. Un grand succès de lecture lui est assuré en attendant celui que lui réserve le théâtre.

*Bruchesi (Jean)* — *Cours d'ailes*, volume de vers. Bibliothèque de l'*Action française*, Montréal.

1 vol. broché, couverture en 2 couleurs et trois dessins de Lagacé dans le texte, 5 x 7, 160 pp..... .75

Edition de luxe, papier "Byronic" teinté, texte encadré d'un filet rouge, numérotée de 1 à 175..... 1.25

La même, marquée de A à Z, hors commerce.....

Première envolée d'un jeune étudiant qui n'a pas désappris sa langue à la fréquentation du code et qui traite de sujets familiers avec simplicité et clarté. Ce n'est pas un mince mérite, en poésie de nos jours.

*Chapais (Thomas)* — *Cours d'histoire du Canada*. Tome III. Librairie Garneau, Québec. En dépôt à l'*Action française*, Montréal.

I vol. broché, 6 x 9, 334 pp..... 1.50  
(Le tome I se vend 1.50; le tome II 2.00).

Ce troisième tome de la série des cours professés à l'Université Laval, à Québec, par l'historien de Jean Talon, couvre la période difficile et complexe de 1815 à 1833. L'*Action française* lui consacrera bientôt une étude spéciale.

*Gagnier (Hervé)* — *Dollard*, pièce en trois actes et cinq tableaux. Imprimerie des Éditeurs, Montréal.

1 vol., broché 4¾ x 7½, 80 pp..... .50

Cette pièce où le tableau domine, met en scène les héros du Long-Sault. Représentée pour la première fois en novembre 1920, elle eut l'honneur d'une reprise six mois plus tard. L'accueil qu'on lui fit en ces deux occasions, est d'un heureux augure pour le livre.

*Vaussard* (Maurice) — *L'intelligence catholique dans l'Italie du XXe siècle*. Préface de George Goyau. J. Gabalda, Paris. 1 vol. broché, 4 $\frac{3}{4}$  x 7 $\frac{1}{4}$ , 346 pp. . . . . . 90

L'auteur s'applique à nous faire connaître les grandes figures du mouvement catholique d'Italie. Chefs, savants et artistes y défilent en semant autour d'eux des enseignements que nul catholique agissant n'a le droit d'ignorer.

*Lefavre* (Paul) — *Soleil levant, Soleil couchant*. Nouvelle librairie Nationale, Paris. 1 vol. broché, 4 $\frac{3}{4}$  x 7 $\frac{1}{4}$ , 96 pp. . . . . . 50

Ces astres dont les feux s'allument ou s'éteignent, ce sont l'Angleterre, les États-Unis et le Japon. Rien n'est plus actuel; rien n'est plus intéressant à l'heure où l'*Action française* étudie "Notre avenir politique". Le chapitre sur le "Dernier Dominion" révèle que certains Français commencent à "savoir"...

*Guénon* (René) — *Le théosophisme*. Bibliothèque française de philosophie. Nouvelle librairie Nationale, Paris. 1 vol. broché, 5 x 8, 306 pp. . . . . . 1.50

C'est l'histoire d'une pseudo-religion, étudiée dans ses origines et ses manifestations depuis Mme Blavatsky jusqu'à Mme Besant. Plusieurs pages, et non des moins instructives, sont consacrées au rôle politique du théosophisme aux Indes.

*Gonnard* (René) — *Histoire des doctrines économiques*. Nouvelle librairie Nationale, Paris. 1 vol. broché, 5 x 8, 296 pp. . . . . . 1.25

L'auteur se propose ici de mettre le lecteur instruit, mais non spécialiste, en contact avec un ordre de connaissances devenues indispensables. Nos économistes et ceux qui le veulent devenir trouveront profit à connaître cette histoire qui part de Platon pour aboutir à Quesnay.

*Bellaigue* (Camille) — *Souvenirs de musique et de musiciens*. Nouvelle librairie Nationale, Paris.

1 vol. broché, 4 $\frac{1}{2}$  x 5 $\frac{3}{4}$ , 110 pp. . . . . . 50

Élégante petite plaquette de souvenirs très vivants sur la maison paternelle de l'auteur, sur le conservatoire et les sanctuaires musicaux.

*De la Brière* (B. P. S.J.) — *Les luttes présentes de l'Église*, 5ème série. Gabriel Beauchesne, Paris.

1 vol. broché,  $5\frac{1}{4} \times 8$ , 420 pp. . . . . 1.00

Le rédacteur des *Études* a réuni dans ce volume ses chroniques du mouvement religieux durant les années 1918 et 1919. Il y juge avec sa haute science doctrinale et la sérénité d'esprit qui le caractérise les principaux événements de cette époque auxquels fut mêlée l'Église.

*Valois* (Georges) — *D'un siècle à l'autre* — Chronique d'une génération 1885-1920. Nouvelle librairie Nationale, Paris.

1 vol. broché,  $4\frac{3}{4} \times 7\frac{1}{2}$ , 290 pp. . . . . 75

Ce livre répond à un besoin; celui, dit l'auteur, d'expliquer à la jeunesse française le passage "d'un siècle à l'autre". Le lecteur canadien, bien qu'en dehors de ce mouvement, trouvera à en connaître les phases intérêt et profit.

*De la Gorce* (Pierre) — *Histoire religieuse de la révolution française*, tome IV. Plon-Nourrit, Paris.

1 vol. broché,  $5\frac{3}{4} \times 9$  . . . . . 1.50

Avant-dernier volume d'un vaste travail, ce quatrième tome embrasse la période qui commence au lendemain du 9 Thermidor pour s'arrêter à la veille du coup d'État du 18 Brumaire. Nous voyons des œuvres renaître, la liberté religieuse s'annoncer. Nous assistons à la seconde terreur.

*L'Almanach d'Action française pour 1922*. — Nouvelle librairie Nationale, Paris.

1 vol. broché,  $5 \times 7\frac{1}{2}$ , 196 pp. . . . . 40

L'Almanach de notre homonyme parisien offre comme principal attrait un ensemble d'exposés sur la reconstruction nationale dus aux meilleurs écrivains de l'*Action française*, de Paris. L'ouvrage présenté sous une couverture en 2 couleurs est illustré de 24 bois et de 7 gravures.

*Maurras* (Charles) — *La démocratie religieuse*, Nouvelle librairie Nationale, Paris.

1 vol. broché,  $5\frac{1}{2} \times 9$ , 560 pages, sur reliure teinte, numéroté à la presse. . . . . 2.25

Cette édition de luxe comprend, sous leur forme définitive, les trois ouvrages suivants: "Le dilemme de Marc Saignier", "La politique religieuse" et "L'action française et la religion catholique".

# La Banque Nationale

FONDEE EN 1860

Bureau de Direction:

L'hon. GEO. E. AMYOT, président.

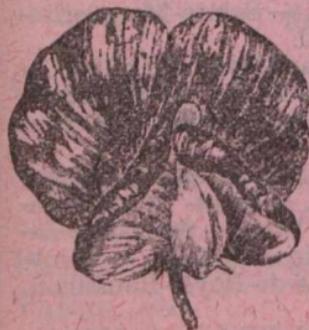
J. H. FORTIER, vice-président.

Sir GEO. GARNEAU, A. N. DROLET, NAP.

DROUIN, A. B. DUPUIS, NAZ. FORTIER, J. B.

LALIBERTE, C. E. TASCHEREAU, N. LAVOIE.

## Semez les Graines de Choix DERY



les mieux adaptées au climat du pays;  
100,000 Canadiens satisfaits les sèment  
annuellement.

GRATIS—Le catalogue français le plus  
complet, 104 pages, 200 illustrations et  
au delà de 1500 variétés de graines de  
légumes, fleurs, gazon, grains de se-  
mence de toutes espèces, engrais chi-  
miques, insecticides, incubateurs, arti-  
cles pour volailles, outils de jardin,  
plantes de toutes espèces, etc., etc. De-  
mandez un EXEMPLAIRE de ce cata-  
logue. GRATIS.

**HECTOR L. DERY**

17, RUE NOTRE DAME EST

**MONTREAL**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur -- pour son  
bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# COLONISATION

1916 — 1921

L'œuvre de la colonisation est assez vivante, si on en juge par la liste des paroisses nouvelles, dessertes ou missions, qui ont surgi depuis trois ans, seulement, dans les différentes régions de la province de Québec. La liste en est très intéressante, car elle indique d'une manière précise les endroits où la colonisation s'est le plus développée en ces derniers mois.

Dans toutes ces nouvelles paroisses le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, s'est intéressé au sort du colon, en faisant ouvrir des chemins, et en construisant des ponts, voire même des écoles là où la chose était nécessaire.

On compte environ 150 paroisses où il y a encore de la colonisation à faire. La fondation des plus anciennes remonte à une vingtaine d'années à peine.

Voici la liste des paroisses, missions ou groupes de colons établis depuis 1918 :

COMTÉ DE BEAUCE : Saint-Jules, 1918.

COMTÉ DE CHICOUTIMI : Saint-François-Xavier-du-Petit-Saguenay : 1918. — Canton de Labrecque, desservi de l'Ascension, 1920. — Canton de Bégin, desservi de Saint-Ambroise, 1920.

COMTÉ DE LABELLE : Saint-Jean-sur-Lac, 1919. — Saint-Michel-des-Cèdres, 1918. — Lac-Saint-Paul, 1919. — Saint-Benoît-de-Brunet, 1921.

COMTÉ DU LAC SAINT-JEAN : Sainte-Jeanne-d'Arc, 1918. — N.-D.-de-Lourdes-de-Girardville, 1918.

COMTÉ DE L'ISLET : Saint-Clément-de-Tourville, 1919.

COMTÉ DE MATANE : Saint-Cléophas, 1920. — Saint-Vianney, 1918. — Canton de Blais, desservi d'Amqui, 1918. — Canton de Matane, desservi de Sayabec, 1918. — Sainte-Marguerite-Marie, 1921. — Sainte-Jeanne-d'Arc, 1920.

COMTÉ DE PONTIAC : Saint-Roch-du-Lac-Cayamont ; 1918.

COMTÉ DE RIMOUSKI : Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, 1918. — Fond-d'Ormes, desservi de Saint-Narcisse, 1918. — Saint-Marcellin, 1920.

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE. (Abitibi) : Saint-Judes-d'Authier, 1918. — Saint-Jacques-de-Barraute, 1920. — Saint-Jacques-de-Dupuy, 1918. — Saint-Marc-de-Figuery, 1918. — Saint-Luc-de-LaMotte, 1920. — Saint-Barnabé-de-Landrienne, 1918. — Saint-J.-B.-de-Macamic, 1918. — Saint-Mathias-de-Royal-Roussillon, 1921.

COMTÉ DE TÉMISCOUATA : Saint-David-d'Estcourt, 1918. — Sainte-Philomène-de-Raudot, 1920. — Saint-Dominique-du-Lac, 1920. — Saint-Michel-de-Squateck, 1919.

## AVIS

Pour tous renseignements, brochures, cartes, etc., s'adresser à l'honorable Monsieur J. E. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

# La Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

---

Capital Autorisé.....	\$10,000,000
Capital Payé et Fonds de Réserve...	8,000,000
Total de l'Actif .. . . . . .	75,900.000

---

L'accroissement de la valeur personnelle et de la capacité exécutive de tout individu est une nécessité vitale de notre époque. Quel que soit le régime social sous lequel il vive, l'homme ne peut accroître sa valeur personnelle qu'en autant qu'il est exempt des anxiétés financières par l'exercice d'une JUSTE ET SAINTE ECONOMIE.

Un COMPTE D'EPARGNE à la Banque est la base sur laquelle s'édifie l'avenir.

**NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE**

## NOUVEAUTÉS

L'ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE

de Paris (1922)

Couverture en 2 couleurs, 24 bois et 7 gravures, 200 pages . . . . . **.40**

Nous avons reçu la collection complète des publications de la Nouvelle Librairie Nationale, de Paris, y compris les ouvrages de Daudet, Maurras, Valois, etc.

***L'Action Française***

369, rue St-Denis,

Montréal.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre

# BAISSE de PRIX

A partir du 1er mars, le prix des volumes de la collection des

## CLASSIQUES GARNIER

sera de

**60** SOUS

Exception faite pour les volumes des collections grecques et latines dont le prix reste .. **.75**

Cette réduction de prix n'entraîne aucune diminution dans la présentation littéraire ni dans la qualité matérielle des volumes qui sont et resteront des ouvrages de bibliothèque, aux textes soyeusement établis, préfacés et annotés, imprimés en caractères d'une lisibilité parfaite, sur papier résistant, capable de supporter une reliure et tout à fait digne de la recevoir.

Liste de cette collection sur demande.

---

**Librairie DEOM,** 251 EST,  
rue Ste-Catherine.  
**MONTRÉAL**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre

# Grand PÈLERINAGE CANADIEN

à l'occasion du  
**CONGRES EUCHARISTIQUE DE ROME**  
et de

## La Passion D'Ober-Ammergau

Sous la direction spirituelle du

**R. P. JOSEPH-PAPIN ARCHAMBAULT, S. J.**

et la direction adjointe de

**M. JEAN-BAPTISTE LAGACE, Maître ès arts.**

(Au cours du voyage, M. Lagacé donnera des causeries artistiques et historiques pendant la visite des musées, des cathédrales et des différents monuments.)

**Excursions en FRANCE, ITALIE, TRENTIN, AUTRICHE, TYROL, BAVIERE, ALLEMAGNE, HOLLANDE, BELGIQUE.**

**Départ de Montréal le 20 avril-Retour le 1er juillet**

**Prix du voyage, comprenant toutes les dépenses . . . . . \$935.**

Programme-itinéraire fourni sur demande en s'adressant aux organisateurs:

### **THOS. COOK & FILS**

526-ouest, Ste-Catherine, Montréal

Tél.: Uptown 8680

Agence de voyages officiellement reconnue par un bref de Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV.

Recommandez-vous de L'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

LUNDI, 13 MARS

54<sup>e</sup>

# ANNIVERSAIRE

Grâce à l'énergie et à la persévérance, jointes au sens pratique des affaires qui ont toujours caractérisé notre direction, on dirait que plus notre maison vieillit, plus sa vigueur s'accroît, plus ses énergies se développent, plus son ambition de donner un service meilleur et toujours grandissant se manifeste en une action bienfaisante pour sa vaste clientèle qui s'agrandit chaque année. Prévoyant une extension encore plus considérable, la direction a récemment fait lancer sur le marché une émission de \$1,500,000.00 d'actions privilégiées

à 8% cumulatif. Ces actions rachetées à \$110.00 le ou avant août 1936 et les dividendes sont payés tous les trois mois. Un placement sûr et rémunérateur le produit servira à la nouvelle construction projetée.

Comme d'habitude, nous célébrons notre anniversaire par une Vente ordinaire, la plus grande de l'année à Montréal, durant laquelle nous invitons à venir bénéficier de nos offres d'économie.

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe - Montréal